

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 40

14 janvier 2005

SOMMAIRE

Aventus S.A., Bergem	1875	Inter Conseil Services Plus S.A., Dudelange	1880
Blumensonne Holding S.A., Luxembourg	1880	International Access Trading A.G., Luxembourg ..	1876
Caredas, S.à r.l., Pétange	1876	Manuel Machado, S.à r.l., Heisdorf	1873
CC Solutions S.A., Heiderscheidergrund	1920	Nord-Echo, S.à r.l., Luxembourg	1878
Church-Hill S.A., Mersch	1874	Nord-Echo, S.à r.l., Luxembourg	1879
Communauté d'Exploitation Agricole Mangel- Musquar, S.C.I., Bertrange	1879	Noufon S.A., Luxembourg	1880
Dintec Préparation, S.à r.l., Livange	1880	Novimmo S.A., Dudelange	1875
Europe Organisation S.A., Luxembourg	1873	Rullymo S.A., Luxembourg	1876
Europrop Luxembourg II S.A., Luxembourg	1878	Scanplast S.A., Luxembourg	1874
Finagrim S.A., Luxembourg	1878	Skerry Holdings S.A., Luxembourg	1879
Goron S.A., Luxembourg	1874	Sweden DIA (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	1881
Inter Conseil Services Plus S.A.	1880	Sweden DIA (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	1920
		Top Collection Holding S.A., Mamer	1920

EUROPE ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 49.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(062478.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MANUEL MACHADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein.
R. C. Luxembourg B 58.524.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANUEL MACHADO, S.à r.l.
Signature

(090865.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

GORON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 57.476.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 10 juin 2004

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2005.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090974.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SCANPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.952.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 20 octobre 2004, que:

- le changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, THE SERVER GROUP EUROPE S.A. (B. 68.574) a été noté i.e. nouvelle adresse: 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- le changement d'adresse de M. Lennart Stenke, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, a été noté i.e. nouvelle adresse: 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- la co-optation comme administrateur de la société (avec effet au 20 janvier 2004) de M. Henning Steg, Höglidsvägen 50A, SE-135 50 Tyresö, Suède (né le 15 mai 1943 à Giffhorn, Allemagne) en remplacement de M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, (né le 25 juin 1963 à Luxembourg), administrateur démissionnaire a été acceptée.

- M. Henning Steg a été élu comme nouvel administrateur de la société de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2009.

- M. Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède a été ré-élu comme administrateur délégué de la société, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- THE SERVER GROUP EUROPE S.A., (B 68.574) 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été ré-élu comme Commissaire aux Comptes de la société de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(090310.3/263/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CHURCH-HILL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.493.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 septembre 2004

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 20 septembre 2004, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'Assemblée nomme comme commissaire-vérificateur la FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. Reding

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090884.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

AVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.335.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Bergem le 9 août 2004

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant des exercices de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice de l'année 2002 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Pierre Fischer en tant qu'administrateur-délégué et a décidé de nommer Monsieur Jürgen Thelen en tant que nouvel administrateur-délégué.

Administrateur-délégué:

Monsieur Jürgen Thelen, gérant de société
demeurant 70, rue de la Gare à F-57190 Florange

Administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre Fischer, opérateur
demeurant 55 boucles Taillis à F-57100 Thionville
Monsieur Dominique Juncker, dentiste
demeurant 13, rue de Bevange à F-57270 Richemont

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.
81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 9 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090311.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

NOVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 216, rue de Burange.
R. C. Luxembourg B 86.963.

Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2004

Mardi, le 9 novembre 2004 à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Monsieur Joao da Silva Tavares, demeurant au 216 rue de Burange à L-3429 Dudelange, élu Président de l'Assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme Secrétaire Madame Maria Do Céu Correia Galante, demeurant au 216 rue de Burange à L-3429 Dudelange et comme Scrutateur Monsieur Carlos Marques, demeurant professionnellement au 81 avenue Victor Hugo à L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que l'assemblée réunissant l'intégralité du capital, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

2- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Révocation de l'administrateur délégué: Monsieur Diamantino da Silva Luis

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Diamantino da Silva Luis et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Signature / Signature / Signature

Le président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01866. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090380.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CAREDas, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 90, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.300.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 octobre 2004, numéro 2004/1559 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 14 octobre 2004, volume 431, folio 14, case 6, que la société à responsabilité limitée CAREDas, S.à r.l., avec siège social à L-4744 Pétange, 90, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prèdit, en date du 21 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 36 du 19 janvier 2001, modifiée suivant acte sous seing privé en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1282 du 4 septembre 2002, a été dissoute avec effet au 13 octobre 2004.

La société n'a plus d'activités.

Décharge pleine et entière est accordée à la gèrante de la société, Madame Renée Schleider, qui déclare que la liquidation de la société a été achevée et déclare assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Madame Renée Schleider à L-4744 Pétange, 90, Porte de Lamadelaine.

Bascharage, le 5 novembre 2004.

Pour extrait

A. Weber

Le notaire

(090340.3/236/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

RULLYMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 92.062.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 octobre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2004, volume 529, folio 63, case 10;

I. - Que la société anonyme RULLYMO S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C. Luxembourg section B numéro 92.062, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C numéro 431 du 19 avril 2003;

II. - Que la comparante déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société anonyme RULLYMO S.A. est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2004.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(090376.3/231/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G., Aktiengesellschaft,

(anc. International Access Trading Holding A.G.).

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
H. R. Luxemburg B 43.763.

—
Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 5. Oktober 2004

Im Jahre zweitausendundvier, den fünften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit dem Amtswohnsitz in Pétange.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL ACCESS TRADING HOLDING A.G., mit Sitz in Luxembourg, 5, rue Emile Bian, R.C. Luxemburg B 43.763.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 5. April 1993, wie veröffentlicht im Mémorial C Nummer 338 vom 26. Juli 1993,

deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 21. Februar 1995, wie veröffentlicht im Mémorial C Nummer 300 vom 30. Juni 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Josée Quintus, Privatangestellte, wohnhaft in Pétange. Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Sacha Arosio, Privatangestellter, wohnhaft in Schuttrange. Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Marcolino Anjos, Privatangestellter in Luxemburg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertreter, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. - Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung enthält folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Änderung von Artikel 2 der Satzung, um nicht mehr unter die Regelung des Gesetzes vom 31. Juli 1929 zu fallen.
2. Änderung von Artikel 1 der Satzung, um die Bezeichnung der Gesellschaft von INTERNATIONAL ACCESS TRADING HOLDING A.G. in INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G. umzuändern, und um dem Verwaltungsrat zu ermöglichen das Verlegen des Gesellschaftssitzes innerhalb der Gemeinde zu beschliessen.

Alsdann wurden nach Aufnahme der Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst ihr Statut einer Holdinggesellschaft gemäss Gesetz vom 31. Juli 1929 abzuschaffen und den Artikel 2 dementsprechend abzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich Wertpapiere erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehn, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotene finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.»

Zweiter Beschluss

Artikel 1 der Satzung wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INTERNATIONAL ACCESS TRADING A.G.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung der Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundert euro (EUR 800.-) veranschlagt wurden, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétange, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, welche dem amtierenden Notar nach Namen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Anjos, S. Arosio, J. Quintus, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2004, vol. 902, fol. 6, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 octobre 2004.

G. d'Huart.

(089035.3/207/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

NORD-ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.864.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090944.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

FINAGRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.381.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2004 que:

1. le siège social a été transféré de L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
2. les organes sociaux ont été entièrement reconstitués. Ont été nommés:

a) administrateurs

- Monsieur Pierfrancesco Campana, docteur en droit, avec adresse professionnelle à CH-6830 Chiasso, 35, Corso San Gottardo
 - Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
 - Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- en remplacement de Monsieur Jean Lambert, Madame Caroline Folmer et EDIFAC S.A.

b) commissaire aux comptes

- DIRILOU, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- en remplacement de TRUSTAUDIT S.A.

Les organes sociaux sont nommés pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009 et avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090488.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

EUROPROP LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Eirik Noss Nestegard, directeur, demeurant à Oslo (Norvège) Fr. Nansensvei 36, Président;
- Monsieur Egil A. Braathen, directeur, demeurant à Appenzell (Suisse), Ronis 5;
- Monsieur Jens Petter Rønning, general manager, demeurant à Oslo (Norvège), Hoffsjef Løvenskiolds vei 29B.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Le siège social de la société a été transféré du 15, rue de la Chapelle, Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090403.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

NORD-ECHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2004

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Le rapport de gestion a été approuvé.

Décharge a été donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Les actionnaires acceptent l'annulation du mandat de gérant de M. Jacques Degroote.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090948.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 55.821.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 octobre 2004 que:

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, M. Christopher Spencer, administrateur, demeurant au 4, Parkweg, CH-8800 Thalwil et M. Glenn Unterhalter, administrateur, demeurant au 64, Elsworth Rd., Londres, Angleterre, ont été nommés administrateurs en remplacement de Mlle G.F. Adams, M. Nicholas Jordan et M. T.A.M. Bosman, démissionnaires, avec effet au 11 août 2004;

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de PIM GOLDBY SC, DELOITTE & TOUCHE, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2003.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

- Le siège social de la société a été transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet au 11 août 2004.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090458.3/521/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE MANGEN-MUSQUAR.

Siège social: L-8059 Bertrange, Bouferterhaff.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 octobre 2004, numéro 2004/1586 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 21 octobre 2004, volume 431, folio 146, case 9, que la société COMMUNAUTE D'EXPLOITATION AGRICOLE MANGEN-MUSQUAR, avec siège social à L-8059 Bertrange, Bouferterhaff, constituée suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} août 1990, publié au Mémorial C, numéro 68 du 14 février 1991, a été dissoute avec effet au 18 octobre 2004.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, Messieurs Henri Mangen et Ady Musquar, qui déclarent que la liquidation de la société a été achevée et déclarent assumer tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années en la demeure de Monsieur Henri Mangen à L-8059 Bertrange, Bouferterhaff.

Bascharage, le 5 novembre 2004.

Pour extrait

A.Weber

Le notaire

(090432.3/236/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

DINTEC PREPARATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone commerciale «Le 2000».
R. C. Luxembourg B 86.922.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Signature.

(090940.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

BLUMENSONNE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.077.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2004 au siège de la société

Les associés annulent le mandat de commissaire aux comptes de la société WEBER & BONTEMPS.

La Fiduciaire BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALE, S.à r.l. est nommée nouveau commissaire aux comptes à partir de l'exercice 1999 et pour un mandat de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090959.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.249.

CORAL TRADING LTD démissionne du poste d'administrateur-délégué de la société INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. et ceci à effet au 1^{er} octobre 2003.

Devon, le 1^{er} octobre 2003.

Pour CORAL TRADING LTD

J. Watson

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054751.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.249.

PEARL PROMOTIONS LTD démissionne du poste d'administrateur-délégué de la société INTER CONSEIL SERVICES PLUS S.A. et ceci à effet au 1^{er} octobre 2003.

Devon, le 1^{er} octobre 2003.

Pour PEARL PROMOTIONS LTD

J. Watson

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054750.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

NOUFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 22.356.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2003

Les démissions de Madame Carole Caspari et de Messieurs Carlo Schlessler et François Mesenburg ainsi que de la société LOUV, S.à r.l., en tant qu'Administrateurs sont acceptées.

Messieurs Alexis de Bernardi, employé privé, domicilié au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Vincenzo Arno, maître en droit, domicilié au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Georges Diederich, administrateur de sociétés, domicilié au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

La démission de la société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

Monsieur Jean-Marc Heitz, Comptable, domicilié au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de FIN-CONTROLE S.A. Le mandat de Monsieur Jean-Marc Heitz viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour NOUFON S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090492.3/545/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.621.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg under number B 100.621.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 667 of the 30th June 2004.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, Jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, Jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the 24,800 shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to create two classes of shares: ordinary shares of class A («A Ordinary Shares») and ordinary shares of class B («B Ordinary Shares») with rights as set forth in the Articles of Incorporation.

2. Decision to convert the existing 24,800 shares with a par value of EUR 1.25 each into 24,800 B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each.

3. First Share Capital Increase

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 26,007.50, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 57,007.50, by the creation and issue of 20,806 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «First New B Ordinary Shares»), by contribution in kind consisting of 31,000 shares with a par value of SEK 1 each of SWEDEN DIA (SWEDEN) AB («Midco»), a company incorporated under the laws of Sweden, under registration no. 556613-7682, whose registered office is at c/o Pharmacia Diagnostics AB, Box 6460, 751 37 Uppsala, Sweden, («First Midco Shares Contribution»).

b. Acknowledgment that all the assets and liabilities of DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, a company incorporated under the laws of Sweden, under registration n° 556613-7690, whose registered office is at c/o Pharmacia Diagnostcis AB, Box 6460, 751 37, Uppsala, Sweden («TRITONCO 1»), are transferred as contributions in kind by the simultaneous transfers by TRITONCO 1 of (i) 31,000 shares in the capital of Midco to the Company and of (ii) the remainder of its assets and all its liabilities to DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A.

c. Subscription of the First New B Ordinary Shares by TRITONCO 1 and payment for such First New B Ordinary Shares by the First Midco Shares Contribution to the Company.

4. Second Share Capital Increase

a. Decision to subsequently increase the share capital of the Company by an amount of EUR 63,385 so as to bring the Company's share capital from its amount (as increased further to the First Share Capital Increase) of EUR 57,007.50 to EUR 120,392.50 by the creation and issue of 50,708 new Ordinary B Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the «Second New B Ordinary Shares»), by contributions in kind consisting of 66,000 shares, in aggregate, with a par value of SEK 1 each of Midco («Second Midco Shares Contributions»).

b. Subscription of the Second New B Ordinary Shares by PPMV SECOND NOMINEES LIMITED, PPMV PSPS NOMINEES LIMITED, PPMV BoS NOMINEES LIMITED and PPMV HOLBORN NOMINEES LIMITED, (together referred to as «PPM») and payment for such Second New B Ordinary Shares by the Second Midco Shares Contributions to the Company.

5. Decision to introduce an authorised share capital clause of an amount of EUR 5,078.75 and to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders to subscribe for (i) 3,938 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton (the «Unissued Triton Shares») and (iii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM (the «Unissued PPM Shares») pursuant to the Articles of incorporation.

6. Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, authorising the Board of Directors to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the issued share capital of the Company subsequent to the issue of (i) 3,938 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton and (iii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM pursuant to the Articles of incorporation

7. Acknowledgment by the shareholders of the possibility granted to the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription rights to subscribe of the existing shareholders for the new A Ordinary Shares and the new B Ordinary Shares to be issued pursuant to the authorised share capital clause.

8. Decision to change the business year of the Company

9. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation of the Company.

10. Decision to appoint new directors.

11. Miscellaneous.

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to create two classes of shares as follows: ordinary shares of class A («A Ordinary Shares») and ordinary shares of class B («B Ordinary Shares») with rights as set forth in the Articles of Incorporation.

Second resolution

The general meeting decides to convert the existing 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each.

Third resolution

(First Share Capital Increase)

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 26,007.50, so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 57,007.50, by the creation and issue of 20,806 First New B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each.

Subscription and payment

DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, prenamed: 20,806 First New B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each.

Here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed;

By virtue of a proxy established under private, remaining here attached

Who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of his principal, DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB to the ownership of 20,806 First New B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each, for a total amount of EUR 26,007.50, and have fully paid up by contribution in kind of the First Midco Shares Contribution, representing 28.2 % of Midco's issued share capital, valued at EUR 2,480,000, including a share premium of EUR 2,453,992.50.

The existence and the value of the First Midco Shares Contribution is evidenced in a report established by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, on 29 September 2004 concluding as follows:

«Conclusion

Based on the work performed as described in Section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

Acknowledgment

The general meeting acknowledges that all the assets and liabilities of TRITONCO 1 are transferred as contributions in kind by the simultaneous transfers by TRITONCO 1 of (i) 31,000 shares in the capital of Midco to the Company and of (ii) the remainder of its assets and all its liabilities to DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A.

Request for an exemption from proportional capital tax

The appearing parties refer to Article 4-1 of the Law of 29 December 1971, as amended, which provides for an exemption from proportional capital tax. The appearing parties state that the conditions of same legal provisions on the

exemption from capital tax (droit d'apport) have been fulfilled given that TRITONCO 1, being a company resident in the European Union, has simultaneously contributed to the Company and to DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A. all its assets and liabilities. Hence, the appearing parties formally claim for the benefit of the exemption from capital contribution tax on the herefore mentioned contribution in kind, together with the shares that will be issued.

Fourth resolution
(*Second Share Capital Increase*)

The general meeting resolves to subsequently increase the share capital of the Company by an amount of EUR 63,385, so as to bring the Company's share capital from its amount (as increased further to the First Share Capital Increase) of EUR 57,007.50 to EUR 120,392.50 by the creation and issue of 50,708 Second New B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each; by contributions in kind consisting of the Second Midco Shares Contribution, representing 60% of MidCo's issued shares, valued at EUR 5,280,000, including a total share premium of EUR 5,216,615.00.

Subscription and payment

The general meeting decides to accept subscriptions for such Second New B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each, which are fully paid up by contributions in kind of the Second Midco Shares Contribution, as follows:

- 37,816 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each by PPMV SECOND NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Laurence Poutney Hill, London EC4R 0HH by contribution in kind consisting of 49,220 ordinary shares with a par value of SEK 1 of Midco;
- 9,635 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each by PPMV PSPS NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Laurence Poutney Hill, London EC4R 0HH by contribution in kind consisting of 12,540 ordinary shares with a par value of SEK 1 of Midco;
- 722 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each by PPMV BoS NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Laurence Poutney Hill, London EC4R 0HH by contribution in kind consisting of 940 ordinary shares with a par value of SEK 1 of Midco; and
- 2,535 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 each by PPMV HOLBORN NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Laurence Poutney Hill, London EC4R 0HH by contribution in kind consisting of 3,300 ordinary shares with a par value of SEK 1 of Midco.

Here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed;

By virtue of proxies established under private seal, remaining here attached.

Who, after having stated that its principals have full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of its principals to the ownership of the Second New B Ordinary Shares as indicated above against their respective name.

The existence and the value of the Second Midco Shares Contribution is evidenced in a report established by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, on 29 September 2004 concluding as follows:

«Conclusion

Based on the work performed as described in Section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.»

Fix rate tax exemption request

Insofar as the contribution in kind of the Second Midco Shares Contribution results in the Company holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by a company incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption. Therefore the Company expressly requests the proportional capital duty exemption pursuant to the aforesaid Article 4.2.

Further to the resolutions taken under the second and the third resolutions, the new B Ordinary Shares have been subscribed as follows:

DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB	20,806 Ordinary B Shares
PPMV SECOND NOMINEES LIMITED	37,816 Ordinary B Shares
PPMV PSPS NOMINEES LIMITED	9,635 Ordinary B Shares
PPMV BoS NOMINEES LIMITED	722 Ordinary B Shares
PPMV HOLBORN NOMINEES LIMITED	2,535 Ordinary B Shares
Total:	<u>71,514 Ordinary B Shares</u>

Fifth resolution

The general meeting decides to introduce an authorised share capital clause of an amount of EUR 5,078.75 and to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential right of the existing shareholders to subscribe for (i) 3,938 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM (Unissued PPM Shares) and (iii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton (Unissued Triton Shares) pursuant to the Articles of incorporation.

The general meeting decides to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company expressly authorising the Board of Directors within the framework of the authorised share capital clause to issue 3,938 new A Ordinary

Shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per share to certain Managers, and/or PPM and/or Triton pursuant to the Articles of incorporation. Article 6 shall consequently be amended and rephrased as follows:

«Art. 6. Modification of corporate capital

6.1 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at Euro 5,078.75 (five thousand seventy eight Euro seventy-five cents) and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraphs 6.3 to 6.6.

6.2 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Association as set forth in Article 34.

6.3 Subject to Article 20.3.1, the share capital may be increased by an amount of Euro at Euro 5,078.75 (five thousand seventy eight Euro seventy-five cents) at the initiative of the Board in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing (i) 3,938 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM (Unissued PPM Shares) and (iii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton (Unissued Triton Shares), it being understood that:

6.3.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 29 September 2004, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders;

6.3.2 the Board may waive the preferential right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new A Ordinary Shares and the new B Ordinary Shares created pursuant to article 6.3;

6.3.3 the Board is authorised to issue the new A Ordinary Shares and the new B Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription may be reserved to the Management Members.

6.4 The Board is authorised to do all things necessary to amend Articles 5 and 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 6.3; the Board is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore the Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.5 Furthermore the Board is authorised, as set forth in the preceding sections to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board. The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 Subject to the powers granted to the Board pursuant to the authorised share capital clause contained in this Article 6, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General meeting of shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

6.7 The Company shall not, save to the extent permitted by law, grant security, give price guarantees or in any other way commit itself or declare itself to be jointly or severally liable with or for others, with a view to enabling third parties to subscribe for or acquire Shares in its capital.

6.8 Each time the Board shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as amended in order to reflect the result of such action.

6.9 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the 1915 Law.»

Sixth resolution

The shareholders declare that they have received and accepted the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, authorising the Board of Directors to limit or cancel the preferential rights to subscription of the existing shareholders with respect to the future increase of the issued share capital of the Company subsequent to the issue of (i) 3,938 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM and (iii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton, pursuant to the Articles of incorporation. Such report shall remain annexed to the present minutes for the purpose of registration.

Seventh resolution

The shareholders acknowledge the possibility granted to the Board of Directors to limit or cancel the preferential subscription rights to subscribe of the existing shareholders for the new A Ordinary Shares and the new B Ordinary Shares to be issued pursuant to the authorised share capital clause.

Eighth resolution

The general meeting decides to change the business year of the Company so that the business year shall begin the first day of January and shall end on the last day of December.

Further to the above resolution, Article 21.1 shall be read as follows:

«21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December each year».

The general meeting acknowledges that the first year began at the date of incorporation (21 April 2004) and shall finish on June 2004.

Ninth resolution

The general meeting resolves to amend and restate entirely the Articles of Incorporation of the Company to reflect in particular, but not limited thereto, the amendments set out in the previous resolutions which shall be read as attached to the present minutes.

Tenth resolution

In order to comply with Article 18.2 of the Articles of Incorporation, the general meeting resolves to appoint as new Directors of the Company as from the date of the present deed and until the annual general meeting to be held in 2005:

Sally Flanagan, investment professional, residing at 25 Aldenham Avenue, Radlett, Hertfordshire 3B, WD7 8HZ, United Kingdom.

Peder Prahl, investment professional, residing at 4 Florence House, 33-37 Palace Gate, London W8 5LZ, United Kingdom.

Mats Fischier, chairman, residing at Karup J160, SE-26994 Bastad, Sweden

Magnus Lundberg, president and CEO, residing at Slänvägen 15, 756 55 Uppsala, Sweden

Anders Nordstrom, chief financial officer, residing at Brostugevägen 3B, 756 53 Uppsala, Sweden

The Board of Directors of the Company will therefore be composed of:

Sally Flanagan, Matthew Turner, Peder Prahl, Newton Aguiar, Mats Fischier, Magnus Lundberg, Anders Nordstrom, Noëlla Antoine, Delphine André and Dominique Robyns.

Eleventh resolution

The general meeting resolves to restate the Articles of Incorporation of the Company, as follows:

CO-ORDINATED ARTICLES**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter a company in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

1.2 The Company exists under the name of SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board. Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the Board.

2.2 If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country until the complete cessation of these extraordinary circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices. One of the executive bodies of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third parties.

Art. 3. Object

3.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, related directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all respects as described above.

3.3 The objects specified in the preceding paragraph shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related, incidental, or conducive thereto.

3.4 In pursuing its objects, the Company shall also take into account the interests of the group of companies and enterprises with which it is affiliated.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an unlimited period.

Chapter II. - Capital**Art. 5. Corporate capital**

The subscribed capital of the Company is fixed at Euro 120,392.50 (one hundred twenty thousand three hundred ninety-two Euro fifty cents) divided into 96,314 (ninety six thousand three hundred and fourteen) ordinary shares class B with a par value of Euro 1.25 (one Euro twenty-five cents) each («B Ordinary Shares»).

Art. 6. Modification of corporate capital

6.10 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at Euro 5,078.75 (five thousand seventy eight Euro seventy-five cents) and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraphs 6.3 to 6.6.

6.11 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Association as set forth in Article 34.

6.12 Subject to Article 20.3.1, the share capital may be increased by an amount of Euro at Euro 5,078.75 (five thousand seventy eight Euro seventy-five cents) at the initiative of the Board in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing (i) 3,938 new A Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to certain Managers, (ii) 75 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to PPM (Unissued PPM Shares) and (iii) 50 new B Ordinary Shares with a par value of EUR 1.25 per share to Triton (Unissued Triton Shares), it being understood that:

6.12.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 29 September 2004, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders;

6.12.2 the Board may waive the preferential right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new A Ordinary Shares and the new B Ordinary Shares created pursuant to article 6.3;

6.12.3 the Board is authorised to issue the new A Ordinary Shares and the new B Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription may be reserved to the Management Members.

6.13 The Board is authorised to do all things necessary to amend Articles 5 and 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 6.3; the Board is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore the Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.14 Furthermore the Board is authorised, as set forth in the preceding sections to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board. The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.15 Subject to the powers granted to the Board pursuant to the authorised share capital clause contained in this Article 6, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General meeting of shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

6.16 The Company shall not, save to the extent permitted by law, grant security, give price guarantees or in any other way commit itself or declare itself to be jointly or severally liable with or for others, with a view to enabling third parties to subscribe for or acquire Shares in its capital.

6.17 Each time the Board shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as amended in order to reflect the result of such action.

6.18 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the 1915 Law.

Art. 7. Payments

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The Shares in the Company are in registered form.

Art. 9. Share premium, Capital reduction and conversion of shares

9.1 In the books of the Company one or more separate premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Payments from this reserve may be made only on a resolution of the general meeting of shareholders.

9.2 By a resolution adopted unanimously at a meeting where the entire issued share capital of the Company is present or represented, the general meeting of shareholders may join one or more premium reserves maintained in accordance with paragraph 9.1 of this Article 9.

9.3 Subject to Article 20 in relation to specific consent matters, the general meeting of shareholders may resolve to reduce the share capital of the Company by means of withdrawing Shares or by reducing the nominal value of Shares by way of an amendment of these Articles of Association, to the extent and under the terms permitted by any applicable law and in particular article 69 of the 1915 Law. The general meeting of shareholders may determine that a resolution to withdraw Shares with repayment shall only refer to a certain percentage of the Shares; in that case the Board shall draw lots to determine the numbers of Shares that shall actually be withdrawn.

9.4 Holders of Shares are entitled to receive notice of and to attend and speak at general meetings of the Company. Holders of Shares may vote at general meetings of the Company on the basis that each such holder has one vote for each Share held.

Art. 10. Register of shareholders and rights of pledge and usufruct

10.1 The Board shall keep a register in which the name and address of each Shareholder shall be recorded, together with the number of Shares issued to him and the amount paid up on each Share.

10.2 The register shall also record the names and addresses of persons notified to the Company to have a right of pledge or a right of usufruct on those Shares, indicating whether the voting rights attaching to the Shares are vested in such persons.

10.3 Each Shareholder, pledgee and usufructuary shall be required to ensure that his address is known to the Company.

10.4 Each and any release from liability granted in respect of calls not yet paid shall be recorded in the share register, as will the date of delivery in the event of delivery of Shares which are not fully paid up.

10.5 The Board shall ensure that the register is kept up to date at all times in compliance with article 40 of the 1915 Law. All entries shall be signed by a member of the Board or by a person authorised in relation thereto by the Board.

10.6 At the request of a Shareholder, a pledgee or a usufructuary, the Board shall supply free of charge extracts from the share register relating to the Shares to which the applicant has rights.

10.7 If the Shares are the subject of usufruct or pledge the extract shall state who has the rights set out in paragraphs 10.9 and 10.10 of this Article 10.

10.8 The register shall be made available by the Board at the head office of the Company for inspection by the Shareholders, by pledgees and usufructuaries who have been granted the rights set out in paragraphs 10.9 and 10.10 of this Article 10.

10.9 Shares may be the subject of usufruct, if the terms of the usufruct and - in case of assignment of the usufruct - the assignment of usufruct, have been approved by the general meeting of shareholders.

10.10 Shares may be the subject of a pledge. The provisions of paragraph 9 of this Article 10 shall be of corresponding application in respect of pledges.

Art. 11. Multiple beneficiaries

11.1 If a Share or a right under a pledge or usufruct is owned by more than one person, such joint owners may only be represented towards the Company by one person appointed by them for that purpose. Notice of such appointment shall be given forthwith to the Board in writing.

11.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 12. Compulsory transfer

12.1 Without prejudice of the provisions set forth in an Investment Agreement, a Subscription Agreement and/or and in the Swedish Managers' Transferability Agreement, Article 12 applies when an employee or director of any member of the Group who:

12.1.1 is an A Ordinary Shareholder; and/or

12.1.2 has transferred A Ordinary Shares to a Family Member or Family Trust,

is declared bankrupt or ceases for any reason to be an employee or director of any member of the Group and is not continuing to be an employee or director of any other member of the Group.

12.2 Within three months after the Termination Date, PPM and Triton, acting together, may serve notice (the «Sale Notice») on the A Ordinary Shareholder (or his personal representatives in the event of his death) and/or the relevant Family Member and/or each trustee of his Family Trust (each a «Compulsory Seller» and together the «Compulsory Sellers») requiring such person to offer some or all of the A Ordinary Shares of which such person is the registered holder or to which he is entitled whether as a result of his holding of A Ordinary Shares or otherwise (the «Sale Shares») to, in each case as determined by PPM and Triton in writing:

12.2.1 any Management Member; or

12.2.2 any Management Share Vehicle,

(each an «Offeree»). The Sale Notice may reserve the right, exercisable by PPM and Triton, to finalise the identity of the Offeree(s) once the price for the Sale Shares has been agreed or certified.

12.3 The Sale Shares shall be transferred by the Compulsory Seller to the Offeree free from all Encumbrances and together with all rights attaching to the Sale Shares on the terms set out in this Article 12.

12.4 The price for each Sale Share (the «Sale Price») shall be the price agreed between the Compulsory Seller and the Remuneration Committee or, if they do not agree a price within 14 days of the date of the Sale Notice, the price certified by an independent expert agreed by the Compulsory Seller and the Remuneration Committee or failing such agreement within 28 days of the Sale Notice, the Valuer (and such independent expert or Valuer (as the case may be) shall act as an expert and not as an arbitrator), to be:

12.4.1 the lower of (1) the Issue Price of the Sale Share and (2) Market Value of the Sale Share on the Termination Date if the Compulsory Seller is a Category 1 Leaver; or

12.4.2 the Market Value of the Sale Share on the Termination Date if the Compulsory Seller is a Category 2 Leaver.

The Valuer shall be instructed to certify the price as soon as possible after being instructed by the Company to do so and their decision shall be final and binding on the parties (save in the case of fraud or manifest error). The costs of the Valuer shall be paid by the Company.

12.5 Within 7 days of the Sale Price being agreed or certified:

12.5.1 the Company shall notify the Compulsory Seller of the name and address of the Offeree and the number of Sale Shares to be offered to such person; and

12.5.2 the Company shall serve notice on the Offeree specifying:

(a) the number of Sale Shares on offer to him;

(b) the Sale Price; and
(c) the date, between 14 and 21 days after the date of the notice, on which the sale and purchase of the Sale Shares is to be completed (the «Completion Date»).

12.6 Subject to (i) the Offeree having put the Company in sufficient funds to pay the Compulsory Seller the Sale Price for the Sale Shares to be sold to the Offeree and (ii) having confirmed this to the Compulsory Seller, the Compulsory Seller shall deliver to the Company a duly executed share transfer (in a form agreed by the Board) together with the share certificate(s) in respect of the Sale Shares (or an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board) by the Completion Date. On the Completion Date the Company shall pay the aggregate Sale Price due to the Compulsory Seller, on behalf of the Offeree. Such payment shall be made in a manner to be agreed between the Company and the Compulsory Seller or, in the absence of such agreement, by cheque to the Compulsory Seller. The Company's receipt for the aggregate Sale Price shall be a good discharge to the Offeree. The Company shall hold the aggregate Sale Price for the Compulsory Seller without any obligation to pay interest.

12.7 If a Compulsory Seller fails to comply with his obligations pursuant to paragraph 12.6, the Board may (and shall if requested by PPM and Triton) authorise any director to execute, complete and deliver in the name of and as agent for the Compulsory Seller a transfer of the Sale Shares to the relevant Offeree to the extent the Offeree has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the aggregate Sale Price for the Sale Shares offered to him. The Board shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Compulsory Seller shall surrender to the Company his share certificate(s) (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board) for the Sale Shares whereupon he shall be entitled to the aggregate Sale Price for the Sale Shares transferred by him.

12.8 «Category 1 Leaver» means any person who ceases to be employed by or ceases to be a director of a member of the Group due to redundancy, resignation, dismissal in circumstances justifying summary dismissal or dismissal for Non Performance save that a person shall not be a Category 1 Leaver if he (i) ceases to be employed due to his death, serious illness or permanent disability or retirement at normal retirement age or (ii) is reclassified as a Category 2 Leaver by the Remuneration Sub-Committee.

12.9 «Category 2 Leaver» means a person who ceases to be employed by or ceases to be a director of a member of the Group in circumstances where he is not a Category 1 Leaver.

12.10 Unless PPM and Triton stipulate otherwise in writing, the Compulsory Seller shall, in respect of any shares held by a Compulsory Seller on the Termination Date (and any shares issued to a Compulsory Seller after the Termination Date whether by virtue of the exercise of any right or option granted or arising by virtue of the holding of the Sale Shares by the Compulsory Seller) promptly execute all documents required to appoint PPM and Triton as its proxy to attend and vote at any general meeting of the Company and the Compulsory Seller undertakes not to attend any such general meeting for which the proxy is required to be executed. Such obligation to execute such proxies shall cease once the relevant «A» Ordinary Shareholder can no longer be bound to sell the Relevant Shares pursuant to this paragraph 12.10.

12.11 If any Sale Shares have not been acquired by an Offeree by the end of the period of 6 months following the date of the relevant Sale Notice the relevant Compulsory Seller will cease to be bound to sell such Sale Shares pursuant to the terms of this Article 12 other than where failure to acquire the Sale Shares is due to non compliance of the Compulsory Seller with the provisions of this clause.

12.12 No A Ordinary Shares to which this clause applies shall be transferred pursuant to Article 14 until the relevant A Ordinary Shareholder can no longer be bound to sell them under this Article 12.

Art. 13. Provisions applying on every transfer of «A» and «B» Ordinary Shares

The Company shall not register a transfer of «A» Ordinary Shares or «B» Ordinary Shares unless:

13.1 the transfer (i) is permitted by Article 14 or 15 (without prejudice to the provisions of the Investment Agreement), or (ii) has been made in accordance with Articles 12, 16 or 17, or (iii) has been made in accordance with a Subscription Agreement which may be entered from time to time between the Company and the Non-Executive Directors.

13.2 The «A» Ordinary Shareholders are not entitled to transfer «A» Ordinary Shares unless the transfer is permitted by Article 14.

13.3 The «B» Ordinary Shareholders are not entitled to transfer «B» Ordinary Shares unless the transfer is permitted by Article 15.

13.4 For the purpose of ensuring that a transfer of «A» Ordinary Shares or «B» Ordinary Shares is permitted or that no circumstances have arisen whereby a notice is required to be or ought to have been given under the Investment Agreement or that an offer is required to be or ought to have been made pursuant to Article 17.3.1, the Board may, and shall if so requested by at least one PPM Director and one Triton Director, require that the Company be provided with such information and evidence as the Board (or at least one PPM Director and one Triton Director) may reasonably require regarding any matter which they deem relevant to such purpose. Pending the provision of any such information the Company shall be entitled to refuse to register any relevant transfer.

Art. 14. Transfer restrictions for «A» ordinary shareholders

14.1 Without prejudice to the restrictions set forth in an Investment Agreement, a Subscription Agreement and/or in the Swedish Managers' Transferability Agreement, no A Ordinary Share may be transferred other than:

14.1.1 with the prior written consent of both PPM and Triton;

14.1.2 to a Family Member or Family Trust of the relevant A Ordinary Shareholder, in each case with the prior written consent of PPM and Triton and subject, in the case of a Family Trust and in the case of a Family Member to the provisions of the Investment Agreement and any other requirements or conditions which PPM or Triton may in their absolute discretion determine as part of their consent (if any) to the transfer;

14.1.3 when required by Article 12;

- 14.1.4 to the personal representatives of an A Ordinary Shareholder who has died and who was a director or an employee of any member of the Group;
- 14.1.5 in acceptance of an offer by a proposed transferee pursuant to Article 17;
- 14.1.6 when required by Article 16;
- 14.1.7 on or after Listing.

Art. 15. Transfer restrictions for «B» Ordinary shareholders

Without prejudice to the restrictions set forth in an Investment Agreement or in a Subscription Agreement, no B Ordinary Share may be transferred unless both (i) (except in the case of a transfer permitted pursuant to paragraphs 15.1, 15.2 and 15.9 to 15.12 (inclusive) or as otherwise agreed between PPM and Triton) such transfer is accompanied by a transfer to the same person of any Investor Notes and Tritonco Shares held by the transferring B Shareholder in the same proportion (relative to total holding) as the B Ordinary Shares proposed to be transferred (and if the proportion is 100% Triton and the Triton Investors shall procure that 100% of the Tritonco Shares and Investor Notes held by such transferring «B» Shareholder are transferred accordingly), and (ii) the transfer is made in any of the following circumstances:

- 15.1 At any time with the prior written consent of PPM and Triton (which consent may be given on such terms and subject to such conditions as each of PPM or Triton may in their absolute discretion determine);
- 15.2 after the fifth anniversary of First Completion in accordance with the Investment Agreement;
- 15.3 in the case of a B Ordinary Shareholder which is an undertaking, to a group undertaking of the transferor if the transferee gives an undertaking to the Company that if the transferee is to cease to be a group undertaking of the transferor, all its shares in the Company will, before the cessation, be transferred to another group undertaking of the original transferor (and the Company agrees to enforce such undertaking);
- 15.4 in the case of a B Ordinary Shareholder which holds B Ordinary Shares by or on behalf of a Fund:
 - 15.4.1 to another nominee or trustee for, or general partner of, the Fund and any B Ordinary Shares held by a nominee or trustee for such a Fund may be transferred to that Fund or to another nominee or trustee for such a Fund; or
 - 15.4.2 on a distribution in kind under the constitutive documents of the Fund, to the partners in or holders of units in, or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such Fund (or to a nominee or trustee for any such partners, holders, members or investors and any B Ordinary Shares held by any nominee or trustee for such holders, partners, members or investors may be transferred to such holders, partners, members or investors or to another nominee or trustee for such holders, partners, members or investors); or
 - 15.4.3 a bona fide transfer to another Fund which is advised or managed by the same adviser or manager or by another member of the same wholly owned group of such manager or adviser or to a nominee or trustee for such a fund as the former limited partnership, unit trust, investment trust or investment company;
- 15.5 in the case of a B Ordinary Shareholder which holds B Ordinary Shares as a nominee, to the person on whose behalf it holds such shares as nominees or to another person acting as nominee of such person;
- 15.6 in the case of a B Ordinary Shareholder which is an investment trust (as defined in The Listing Rules of the UK Listing Authority) whose shares are listed on the LSE to another such investment trust which is also managed by the manager of the B Ordinary Shareholder;
- 15.7 to a «Co-Investment Scheme», being a scheme under which certain officers or employees of PPM or Triton or any member of the PPM Group or of the Triton Group are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire shares which the relevant Investor would otherwise acquire;
- 15.8 in the case of a Co-Investment Scheme which holds B Ordinary Shares through another undertaking to:
 - 15.8.1 another undertaking which holds or is to hold shares for the Co-Investment Scheme; or
 - 15.8.2 the officers, employees or partners entitled to the B Ordinary Shares under the Co-Investment Scheme;
- 15.9 on and after Listing;
- 15.10 in acceptance of an offer by a proposed transferee pursuant to Article 17;
- 15.11 when required by Article 16; or
- 15.12 to a Permitted Syndicatee in accordance with the Investment Agreement.

Art. 16. Bring along rights

16.1 If any bona fide arms' length transfers of B Ordinary Shares pursuant to Articles 14.1, 15.1 and/or 17 result in members of the purchasing group (as such term is defined in Article 17.1) holding or increasing their shareholding to 50% or more of the B Ordinary Shares in issue, the members of the purchasing group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each other shareholder holding Ordinary Shares (each a «Minority Shareholder»), require each Minority Shareholder to transfer all the Ordinary Shares held by him (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto) to one or more persons identified in the Compulsory Purchase Notice (each an «Offeree») at the consideration specified in Article 17.5 on the date specified in the Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date») being not less than 14 days after the date of the Compulsory Purchase Notice. For the avoidance of doubt this provision can only take effect as a result of a transfer to which both Triton and PPMV have consented on the terms set out in Article 15.1.

16.2 The shares subject to the Compulsory Purchase Notices shall be sold and purchased in accordance with the following provisions, namely:

16.2.1 on or before the Completion Date each Minority Shareholder shall deliver to the Company a duly executed share transfer (in a form reasonably agreed by the Board) together with the share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board) in respect of the Ordinary Shares which are the subject of the Compulsory Purchase Notice and which are held by them (the «Minority Shares»). On the Completion Date (but to the extent only that the Offerees have put the Company in the requisite funds) the Company on behalf of the Offeree shall pay the Minority Shareholders the price for the Minority Shares held by them. The Company's receipt for the price

shall be a good discharge to the Offerees. The Company shall hold any funds received from the Offerees for the Minority Shareholders without any obligation to pay interest;

16.2.2 to the extent that the Offerees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the aggregate price due for the Minority Shares, the Minority Shareholders shall be entitled to the return of the share transfer and share certificates (or appropriate indemnities) for the relevant Minority Shares and the Minority Shareholders shall have no further obligations under this clause in respect of those Minority Shares; and

16.2.3 if a Minority Shareholder fails to deliver a duly executed share transfer (in a form agreed by the Board) together with the share certificate(s) in respect of the Minority Shares held by him to the Company by the Completion Date, the Board may (and will if so requested by PPM and Triton) authorise any director to execute, complete and deliver in the name of and as agent for the Minority Shareholder a transfer of the Minority Shares to the relevant Offeree provided that the Offeree has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for the Minority Shares offered to him. The Board shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Minority Shareholders shall surrender to the Company his share certificate(s) (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) for the Minority Shares formerly held by him whereupon he shall be entitled to the price for the Minority Shares formerly held by him.

16.3 Following service of a Compulsory Purchase Notice in respect of the Ordinary Shares of a Minority Shareholder and for such time as the obligations in this Article 16 apply to those shares, those shares may not be transferred otherwise than under this clause.

16.4 If any Ordinary Shares are issued by the Company to any Minority Shareholders within 6 months of the date of the Compulsory Purchase Notices, the members of the purchasing group shall be entitled to serve an additional notice (a «Further Compulsory Purchase Notice») on each holder of such shares (the «Subsequent Shares») requiring them to sell all their Subsequent Shares to one or more persons identified in the Further Compulsory Purchase Notice at the consideration specified in Article 17.5. The provisions of paragraph 16.2 of this Article shall apply to the Subsequent Shares mutatis mutandis provided that:

16.4.1 references in paragraph 16.2 of this Article to the «Compulsory Purchase Notice(s)» shall be to the «Further Compulsory Purchase Notice(s)»; and

16.4.2 references in paragraph 16.2 of this Article to the «Ordinary Share(s)» shall be to the «Subsequent Share(s)».

16.5 On the Completion Date Midco shall repay all amounts outstanding (including accrued interest) under the Institutional Loan Notes and Triton Notes in accordance with their terms unless, in respect of each of the Institutional Loan Notes and Triton Notes, the holders of 75% of such Notes/Loan agree otherwise in writing or members of the purchasing group acquire such Notes/Loan for a consideration equal to their redemption value (inclusive of accrued interest) at the date of such acquisition.

Art. 17. Transfers which change control

17.1 Subject to paragraph 17.2, this clause applies when a transfer of «B» Ordinary Shares would, if registered, result in a person and any other person:

17.1.1 who in relation to him is a connected person; or

17.1.2 with whom he is acting in concert, as defined in the City Code on Takeovers and Mergers;

(each being «a member of the purchasing group») holding or increasing their shareholding to 50% or more of the «B» Ordinary Shares in issue.

17.2 This clause does not apply if the transfer of shares referred to in paragraph 17.1 is:

17.2.1 permitted by paragraphs 14.1.1 to 14.1.7 (inclusive);

17.2.2 permitted by paragraphs 15.3 to 15.12 (inclusive).

17.3 No transfer to which paragraph 17.1 applies may be made or registered unless:

17.3.1 the proposed transferee has made an offer in writing (the «Offer») to buy all the other Ordinary Shares (including any Ordinary Shares which may be allotted during the offer period or upon the Offer becoming unconditional pursuant to the exercise or conversion of options over or rights to subscribe for securities convertible into Ordinary Shares in existence at the date of such Offer) and either (a) the Midco Shares held by Tritonco 2 or (b) the entire share capital of Tritonco 2 or Tritonco 3 («Triton Shares») (or any of its permitted transferees following transfers permitted pursuant to the Investment Agreement) («Relevant Midco Shares») on the terms set out in paragraphs 17.4 and 17.5 (if applicable) and the Offer is or has become wholly unconditional and the transfers of Ordinary Shares and Relevant Shares in respect of which the Offer is accepted has been completed; and

17.3.2 (unless, in respect of each of the Institutional Loan Notes and Triton Notes, the holders of 75% of principal amount of such Notes/Loan agree otherwise in writing) any principal amounts together with accrued interest (after deduction of tax) outstanding under the Institutional Loan Notes and Triton Notes have been repaid in accordance with their terms or such Notes/Loan are acquired by members of the purchasing group pursuant to the Offer for a consideration equal to their respective redemption value (inclusive of accrued interest) at the date of such acquisition.

17.4 Any transfer of Ordinary Shares (and/or Relevant Midco Shares, if applicable) pursuant to this clause shall not be subject to any other restrictions on transfer except as set out in Article 15 and this Article 17.

17.5 The terms of the proposed transferee's Offer shall be that:

17.5.1 the Offer shall be open for acceptance for at least 21 days; and

17.5.2 the consideration for each «A» Ordinary Share and each «B» Ordinary Share shall be the higher of:

(a) the highest consideration offered for each «A» Ordinary Share or «B» Ordinary Share whose proposed transfer has led to the Offer; and

(b) the highest consideration paid by any member of the purchasing group for an «A» Ordinary Share or a «B» Ordinary Share in the twelve months up to the date of the Offer; and

17.5.3 the consideration for each Relevant Midco Share or Tritonco Share (where applicable) shall be:

EUR X where:

$$X = \frac{0.104y}{Z}$$

And

$$y = \frac{(a \times b)}{0.896}$$

a = total number of Ordinary Shares in issue;

b = consideration per Ordinary Share (in EUR) calculated in accordance with paragraph 17.5;

y = total value of Midco Shares; and

z = number of Relevant Midco Shares or Tritonco Shares in Tritonco 2 or Tritonco 3, as the case may be

and such offer shall include an undertaking by the offeror that neither it nor any person acting by agreement or understanding with it has entered into more favourable terms as to consideration or has agreed more favourable terms as to consideration with any other member for the purchase of Ordinary Shares (or Relevant Midco Shares or Tritonco Shares, if applicable).

17.6 The proposed transferee's Offer may be conditional on the Offer resulting in members of the purchasing group holding or increasing their aggregate shareholding to a specified proportion of the «A» Ordinary Shares and/or «B» Ordinary Shares in issue (and/or a specified proportion of the Relevant Midco Shares in issue (if applicable)).

17.7 Any dispute on the appropriate consideration for an «A» Ordinary Share or a «B» Ordinary Share (or Relevant Midco Share or Tritonco Shares if applicable) required under paragraph 17.5 shall be referred by the Company at the request of any Ordinary Shareholder to, the Valuer, acting as expert and not as arbitrator. The decision of the Valuer shall be final and binding on the parties (save in the case of fraud or manifest error). The Valuer's terms of reference shall be to determine the matters in dispute within 30 days of their appointment and the parties shall each provide the Valuer with all information relating to the consideration which the Valuer reasonably require and the Valuer shall be entitled (to the extent he considers it appropriate) to base his determination on such information. The costs of the Valuer shall be split between the holders of the ordinary shares disputing the amount of the appropriate consideration and the proposed transferee in proportions determined by the Valuer.

17.8 The Company shall notify the holders of the Ordinary Shares (or Relevant Midco Shares or Tritonco Shares, if applicable) of the terms of any offer extended to them pursuant to Article 17.3 forthwith upon receiving notice of the same from the proposed transferee whereupon any holder of Ordinary Shares (or Relevant Midco Shares, or Tritonco Shares if applicable) (a «Selling Shareholder») who wishes to transfer Ordinary Shares (or Relevant Midco Shares, if applicable) to the proposed transferee pursuant to the terms of the offer shall serve notice on the Company (the «Transfer Notice») at any time before the proposed transferee's offer ceases to be open for acceptance (the «Closing Date») stating the number of shares it wishes to transfer (the «Transfer Shares»).

17.9 A Selling Shareholder may specify in the Transfer Notice that the Transfer Shares to be sold by him can only be transferred if a specified proportion of all «A» Ordinary Shares and/or «B» Ordinary Shares (or a specified proportion of all Midco Shares in issue, if applicable) are transferred at the same time, in which case no Transfer Shares to be sold by him can be sold if the Offer is not accepted in respect of Ordinary Shares (or the Relevant Midco Shares, if applicable) representing such specified proportions (as appropriate).

17.10 The Transfer Notice shall make the Company the agent of the Selling Shareholder for the sale of the Transfer Shares on the terms of the proposed transferee's offer and on any terms specified in the Transfer Notice.

17.11 Within 7 days after the Closing Date:

17.11.1 the Company shall notify the proposed transferee in writing of the names and addresses of the Selling Shareholders who have accepted the offer made by the proposed transferee;

17.11.2 the Company shall notify each Selling Shareholder in writing of the number of Transfer Shares which he/it is to dispose of and the identity of the transferee; and

17.11.3 the Company's notices shall state the time and place, between 7 and 14 days after the Closing Date, on which the sale and purchase of the Transfer Shares held by each Selling Shareholder is to be completed, at which time (i) the Selling Shareholder will deliver to the proposed transferee or Company (as agent for the proposed transferee) executed and completed share transfers (in a form reasonably agreed by the Board) of the Transfer Shares and shall surrender to the Company its share certificate (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board (or in respect of indemnities relating to share certificates for Relevant Midco Shares, the Midco Board) and (ii) the Transferee shall pay each Selling Shareholder the consideration for each Transfer Share.

17.12 If any Selling Shareholder does not transfer his respective Transfer Shares in accordance with this clause the Board may authorise any of its directors (and the Midco Board in respect of any Relevant Midco Shares, (if applicable) may authorise any of the Company's directors) to execute, complete and deliver in the name of and as agent for the Selling Shareholder a share transfer (in a form reasonably agreed by the Board) of the Transfer Shares to the relevant member of the purchasing group against receipt by the Company of the consideration for each Transfer Share. The Company shall hold such consideration for the Selling Shareholder without any obligation to pay interest. The Company's receipt of the consideration shall be a good discharge to the relevant member of the purchasing group. The directors (and Midco directors, if applicable) shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Selling Shareholder shall surrender to the Company its share certificate (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board (or, in respect of indemnities relating to share certificates for Relevant Midco Shares, the Midco Board)) for the Transfer Shares to be transferred by him whereupon the defaulting Selling Shareholder shall be entitled to the consideration for the relevant Transfer Shares.

17.13 For the avoidance of doubt, «consideration» for the purposes of paragraph 17.5 above:

17.13.1 subject always to the terms of paragraph 17.3.1 shall be construed as meaning the value or worth of the consideration regardless of the form of the consideration; and

17.13.2 shall exclude any offer to subscribe or acquire any share or debt instrument in the capital of any member of the purchasing group made to an Ordinary Shareholder (or holder of Relevant Midco Shares, if applicable) if:

(a) such offer to subscribe or acquire is an alternative (whether in whole or in part) or in addition to the consideration offered in money or money's worth; and

(b) the consideration offered to all Ordinary Shareholders (or holders of Relevant Midco Shares, if applicable) in money or money's worth is of itself on bona fide arms length commercial terms in accordance with paragraph 17.1.

Nothing in this Article 17 shall prevent a particular Ordinary Shareholder (or holder of Relevant Midco Shares or Triton Shares, if applicable) from accepting less favourable terms than are available pursuant to the Offer.

Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 18. Board of Directors

18.1 The Company is managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders.

The members of the Board shall be appointed by the General meeting of shareholders.

18.2 The following shall apply to the appointment of the members of the Board:

18.2.1 The PPM Investors are entitled from time to time to nominate for appointment at least 4 directors out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two non-executive directors (the «PPM Directors»).

18.2.2 The Triton Investors are entitled from time to time to nominate for appointment at least 4 directors out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two non-executive directors (the «Triton Directors»).

18.2.3 The PPM Investors and the Triton Investors are entitled (acting together) from time to time to nominate for appointment at least 3 directors out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint one additional non-executive director, whom they shall propose to the Board for appointment as the Chairman of the Board (the «Non-Executive Director»).

18.2.4 The PPM Investors are entitled from time to time, with the prior consent to such nominations from Triton, such consent not to be unreasonably delayed or withheld, from time to time to nominate for appointment at least 3 directors out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint one independent non-executive director (the «PPM Independent Director»).

18.2.5 The Triton Investors are entitled from time to time, with the prior consent to such nominations from PPM, such consent not to be unreasonably delayed or withheld, to nominate for appointment at least 3 directors out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint one independent non-executive director (the «Triton Independent Director»).

18.3 The PPM Investors are entitled from time to time to appoint up to 2 persons to attend, observe and speak (but not vote) at meetings of the Board (the «PPM Observers»).

18.4 The Triton Investors are entitled from time to time to appoint up to 2 persons to attend, observe and speak (but not vote) at meetings of the Board (the «Triton Observers»).

18.5 In addition to the rights set out in paragraph 18.1 to 18.4 (inclusive) the PPM Investors and the Triton Investors are entitled from time to time to jointly propose in a General meeting of shareholders the appointment of additional directors to the Board, by nominating candidates who shall then be appointed as directors of the Company by the General meeting of shareholders.

18.6 The general meeting of shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any director, it being understood that (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal or suspension of the director appointed in accordance with paragraph 18.2 and paragraph 18.6 at the nomination of that party or parties, and (ii) the provisions of paragraph 18.2 and this paragraph 18.6 shall apply equally to the replacement of a director.

18.7 The members of the Board shall be appointed for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. The members of the Board may be re-elected.

18.8 A legal entity may be a member of the Board.

18.9 In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board shall be entitled to co-opt a new director. The appointment of a new director in accordance with this provision shall be ratified by the general meeting of shareholders in accordance with article 51 of the 1915 Law.

18.10 The Board will with the unanimous consent of the PPM Directors and of the Triton Directors appoint and remove the Non-Executive Director as chairman (the «Chairman») of the Board.

18.11 The Board may establish special committees as set forth in the Investment Agreement.

Art. 19. Decision-making of the Board of Directors

19.1 Meetings of the Board can be convened by any of its members giving notice to each of its members (and to any Observer) unless the Board members (or Observer) otherwise agree, not less than 5 Business Days' notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board (save in the case of an emergency, in which case such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given) together with an agenda of the business to be transacted at the meeting and all papers to be circulated in connection with or presented to it, and unless the Board members (or Observer) otherwise agree, no business shall be transacted at any meeting except for that specified in the agenda relating to it.

19.2 Notice to meeting of the Board may be waived if all the Directors agree thereto in writing prior to the meeting or if all the Directors present or represented agree to waive such notice at the meeting.

19.3 Meetings of the Board shall take place no less frequently than once every quarter.

19.4 A quorum for a meeting of the Board must include at least one PPM Director and one Triton Director, unless waived in writing by one PPM Director and one Triton Director, as the case may be.

19.5 The person appointed in terms of paragraph 18.10 of Article 18 shall be the Chairman of the meetings of the Board. If he is absent at that meeting, the meeting shall appoint a chairman from its midst. The Chairman of the Board shall not have a deciding or a casting vote.

19.6 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call or, similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

19.7 A member of the Board can be represented at the meeting by one of his fellow members pursuant to a written power of attorney. Such power of attorney may be in respect of only one specifically designated meeting as stated therein.

19.8 Subject to Article 20.3, and subject to other specific provisions elsewhere in these Articles of Association, resolutions of the Board shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting.

19.9 Resolutions in writing (or circular resolutions) of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be contained in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the duly convened Directors' meetings.

19.10 The Board shall send to each of the board members (and to any Observer) as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes.

19.11 The minutes of the meeting of the Board shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board, by any two directors, or by any other duly authorised person in accordance with these Articles of Association.

Art. 20. General powers of the Board of Directors

20.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

20.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

20.3 The following decisions may only be adopted with the consent of the PPM Directors and the Triton Directors:

20.3.1 In respect of the share capital:

(a) the variation, creation, increase, re-organisation, consolidation, sub division, conversion, reduction, redemption, repurchase, re designation or other alteration of the authorised or issued share or loan capital of the Company;

(b) the entry into or creation by the Company of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion);

(c) the reduction, capitalisation, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the Company, or the reduction of any un-called liability in respect of partly paid shares of the Company

20.3.2 in respect of the Articles of Association

The decision to submit the alteration of the Articles of Association to the shareholders' meeting.

20.3.3 in respect of the Shares transfers

Without prejudice to the provisions of the Investment Agreement, the exercise of any discretion, power or authority or the giving of any consent in connection with the transfer of Shares of the Company, including, without limitation, the agreement of any fair value or sale price of such shares

20.3.4 in respect of distributions

The recommendation, declaration or making of any dividend or other distribution of profits, assets or reserves by the Company.

20.3.5 in respect of winding-up:

The decision to submit a winding-up of the Company to the shareholders' meeting;

20.3.6 In respect of mergers and amalgamations

The decision to submit a decision on amalgamation, demerger, merger, corporate reconstruction or consolidation of the Company however effected to the approval of the shareholders' meeting.

20.3.7 In respect of an Exit

(a) Without prejudice to the provisions of the Investment Agreement, an Exit and the appointment of any corporate finance adviser by the Company in connection with a proposed Exit.

(b) The Company directly or indirectly entering into or being involved in any discussion or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of the Company or a substantial part of the business or assets of the Group (a «Prospective Purchaser») or the making of any information relating to the Group available to any Prospective Purchaser.

20.3.8 In respect of changes to the Group:

The dilution of the Company's interest directly or indirectly in any of its subsidiary undertakings or the effecting of any hive up or hive down or any other Group reorganisation.

20.3.9 In respect of material change in nature of business:

Any material change (including, without limitation, cessation) in the nature of the business of the Company or in the way the Company operates its business.

20.3.10 In respect of new subsidiaries, branches and investments:

The incorporation of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition (however effected) by the Company of an interest in any shares in the capital of any body corporate, or in any instrument convertible into the share capital of any body corporate or the establishment of a branch or the acquisition of any other interest in a company, business, undertaking or concern, including, without limitation, the acquisition of any share or marketable security which is traded on a recognised investment exchange or any other public securities market.

20.3.11 In respect of names

The decision to submit to the shareholders' meeting a decision to change of name of the Company, including without limitation the trade name under which the Company operates its business.

20.3.12 In respect of capital expenditure

Capital expenditure of the Company which is greater than: (i) EUR 200,000 (inclusive of VAT or overseas equivalent) in respect of any individual item of capital expenditure which is not included in any Annual Budget that is approved in accordance with the Shareholders' Agreement for the current financial year or the immediately preceding financial year; or (ii) EUR 450,000 (inclusive of VAT or overseas equivalent) in respect of any individual item of capital expenditure which is included in an Annual Budget that is approved in accordance with the Shareholders' Agreement, for the current financial year or the immediately preceding financial year, treating the entering into by the Company of any lease, licence or similar obligation as capital expenditure of an amount equal to the rental and other payments payable by the Company as a result of that obligation.

20.3.13 In respect of major disposals and acquisitions

(a) the disposal by any means (including, without limitation, by lease or licence but excluding any ImmunoCap instruments placed with customers) by the Company of any asset or the whole or a significant part of its undertaking, in each case at a price or with a value of EUR 250,000 or more (taken together with any related disposals), or where such disposal would cause the aggregate value for all such disposals by the Company in any one financial year to exceed EUR 250,000.

(b) the acquisition by any means (including, without limitation, by lease or licence) by the Company of any asset at a price or with a value of EUR 250,000 or more (taken together with any related acquisitions), or where such acquisition would cause the aggregate value for all such acquisitions by the Company in any one financial year to exceed EUR 250,000.

20.3.14 In respect of agreements outside the ordinary and normal course of trading

The entry by the Company into any contract, commitment or arrangement outside the ordinary and normal course of trading or otherwise than at arms' length, or of any contract or arrangement which is, or is likely to be, material in the context of the Company as a whole or the making of any payment by the Company other than on an arms' length basis, or which is of an unusual or materially onerous nature.

20.3.15 In respect of joint ventures

The entry by the Company into any partnership or joint venture arrangement with any person.

20.3.16 In respect of material contracts

The making of any material change in the terms of, or the surrender of, any material contract of the Company (and for the purpose of this paragraph a material contract is one whose revenues represent at least 5% of profits of the Company per annum in the previous 12 month period).

20.3.17 In respect of party contracts

The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and a Manager (or a connected person of a Manager) or in which the Manager is otherwise interested including, without limitation, the variation of the remuneration or other benefits under such contract or arrangement, the waiver of any breach of such contract or arrangement, the making of any bonus payment or the provision of any benefit by the Company to or to the order of a Manager or to a connected person of that Manager, other than the making of a payment or the provision of a benefit pursuant to and in accordance with that Manager's service agreement or as approved by the Remuneration Committee, in respect of matters within its terms of reference.

20.3.18 In respect to changes to agreements

(a) the making by the Company of, or any request for, any variation or modification to, or waiver of any right or claim under, the Acquisition Agreement, the Facilities Agreements, Institutional Loan Notes and Triton Notes or any document entered into pursuant to any of those agreements.

(b) the taking by the Company of any action against the Seller or its subsidiary undertakings for breach of any provision of the Acquisition Agreement or of any other agreement between the Company and the Seller or its subsidiary undertakings, or the enforcement of rights thereunder or release or compromise of any liability owing to the Company pursuant to its terms, or the taking of any action by the Company pursuant to the Facilities Agreements or the Institutional Loan Notes and Triton Notes or which is inconsistent with the terms of any of them.

20.3.19 In respect of sale and lease back arrangements

The entry the Company into any agreement or arrangement for the sale and lease back of any asset.

20.3.20 In respect of factoring debts

The factoring of book debts by the Company or entry into any invoice discounting or similar arrangements.

20.3.21 In respect of hire purchase (etc)

The entry by the Company into any hire purchase, credit or conditional sale, rental or leasing agreement, the total capital cost of which, or when aggregated with all other such commitments already entered into by the Company, will be at any time in excess of the amount provided therefore in the Annual Budget.

20.3.22 In respect of restrictive agreements

The entry by the Company into any agreement restricting its freedom to do business.

20.3.23 In respect of the Directors or officers of the Company

(a) The decision to propose the appointment or removal of any Director to the shareholders' meeting

(b) The appointment or removal of any officer or company secretary of the Company, or any variation in the remuneration or other benefits or terms of service of any such director or other officer.

20.3.24 In respect of committees

The delegation by the Directors of the Company of any of their powers to a committee or the establishment or variation of the membership, or terms of reference of, any such committee.

20.3.25 In respect of senior employees

The appointment or termination of employment of any employee of, or the appointment or termination of the engagement of any other person (each a «Key Person») (i) whose services are or are to be provided to, the Company whose contract cannot be terminated by three months' notice or less or (ii) whose base salary or the payment for whose services is to be or is in excess of EUR 150,000 a year or (iii) who is a Manager for the purpose of the Shareholders' Agreement, or any variation of the remuneration or other benefits or terms of employment or engagement of any such person.

20.3.26 In respect of external advisers

The appointment, engagement or instruction of any consultant or professional adviser (other than consultants or professional advisers providing marketing, advertising or public relations services) whose services are or are to be provided to any member of the Group where the remuneration or fees payable to that consultant or professional advisers are, or are estimated to be (at the time the consent is sought) in excess of EUR 175,000 in any one financial year of the Group

20.3.27 In respect of employee benefits

The establishment of any pension, retirement, death or disability or life assurance scheme, or any employees' share scheme or employee trust or share ownership plan, share option or shadow share option scheme, or other profit sharing, bonus or incentive scheme in each case for any of the directors, employees or former directors or employees (or dependants thereof) of the Company, the variation of the terms or rules of any such new or any existing scheme, the appointment and removal of any trustee or manager of such a scheme or the allocation of options or other entitlements under any such scheme except as approved by the Remuneration Committee, in respect of matters within its terms of reference.

20.3.28 In respect of auditors and other advisers

The decision to submit the removal or appointment of the auditors or any other professional advisers to the Company, other than the reappointment of existing advisers to the shareholders' meeting.

20.3.29 In respect of accounting reference date, accounting policies and practices

The alteration of the accounting reference date of the Company or the alteration of the accounting policies or practices of the Company except as required by law or to comply with a new accounting standard.

20.3.30 In respect of annual budget

The approval of, and any alteration to, the Annual Budget for the relevant financial year or the taking of steps which are materially inconsistent with it.

20.3.31 In respect of borrowing

The Company incurring, or the entry by the Company into any agreement or facility to obtain, any borrowing, advance, credit or finance or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the Facilities Agreements, the Institutional Loan Notes and Triton Notes except for trade credit in the ordinary and normal course of trading or as provided for in the Annual Budget.

20.3.32 In respect of encumbrances and guarantees

The creation of any encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, the Company or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by the Company or the assumption by the Company of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly owned subsidiary undertaking of the Company (except pursuant to the Facilities Agreements or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading).

20.3.33 In respect of applications for finance

The making by the Company of an application to, or submission of any business plan or other information to, any financial institution or other third party with a view to obtaining finance.

20.3.34 In respect of loans

The lending of money or granting of credit by the Company except:

(a) to employees/consultants of the Company in amounts not exceeding EUR 10,000 per employee where such lending or granting of credit to such employee/consultant would cause the aggregate amount for all such lending or granting of credit outstanding at any time to employees/consultants to exceed EUR 25,000;

(b) credit given in the ordinary and normal course of trading of the Company's business; or

(c) to a wholly owned subsidiary undertaking.

20.3.35 In respect of policy

The formulation of the Company's risk management strategy, health and safety policy and environmental policy.

20.3.36 In respect of insurance

Any material alteration to any of the insurance policies of the Company.

20.3.37 In respect of regulatory registrations, permits and approvals

The making of any material changes to the regulatory registrations, permits and approvals in respect of the business operated by the Company to the extent that such change would have a material adverse impact on the business of the Company.

20.3.38 in respect of donations

The making by the Company of any political contribution or donation, or of any charitable contribution or donation the making of which would cause the aggregate amount of such contributions or donations by all members of the Group to exceed EUR 25,000 in any one financial year.

20.3.39 In respect of litigation

The instigation and subsequent conduct or the settlement of any litigation or arbitration or mediation proceedings by the Company (except relating to debt collection in the ordinary and normal course of the Company's business or applications for an interim injunction or other urgent application where it is not reasonably practicable to obtain the requisite consent) where the amount claimed exceeds EUR 100,000.

20.3.40 In respect of announcements

The making by or on behalf of the Company (as relevant) of an announcement in relation to any of the actions described in articles 20.3.6, 20.3.7, 20.3.9 to 20.3.12 (inclusive), 20.3.14, 20.3.16, 20.3.20 to 20.3.22 (inclusive), 20.3.32 and 20.3.40 above or in relation to a proposal to take any such action.

20.3.41 In respect of agreements

The entry by the Company (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described above.

Art. 21. Delegation of powers

21.1 The Board may delegate the daily management of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine,

21.2 The delegation of daily management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General meeting of shareholders.

21.3 The Board may also confer special powers and mandates to one or more persons who need not to be Directors.

Art. 22. Representation of the Company

22.1 Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

22.2 Directors may not, however, bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by a resolution of the Board.

Art. 23. Opposite interest

23.1 In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board, such Director must advise the Board and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board.

23.2 The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 24. Statutory auditor

24.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

24.2 The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General meeting

Art. 25. Powers of the General Meeting

25.1 The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company.

25.2 Without prejudice to the specific consent matters set forth in Article 25.3 and otherwise provided by law, decisions of the General meeting of shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

25.3 Subject to Article 34, the following decisions may only be adopted with the consent of Triton and PPM:

- Any amendment to the Articles of Association;
- Any decision to approve a dividend payment or distribution of profits;
- Any decision to wind-up, dissolve the Company;
- Any merger, demerger or amalgamation of the Company; and
- Any change of the name of the Company.

Art. 26. Annual general meeting

26.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the first Wednesday of June at 02.00pm and for the first time in the year two thousand and five. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

26.2 Any general meeting of shareholders, ordinary or extraordinary, may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notice of meetings.

26.3 The Board may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the request of Shareholders representing one fifth of the Company's issued share capital.

Art. 27. Place and convocation

27.1 The annual general meeting of shareholders may only be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require. Resolutions can only be validly adopted in a General meeting of shareholders held elsewhere if the entire issued share capital is represented.

27.2 General meetings of shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

Art. 28. Chairman, Secretary and minutes

28.1 General meetings of shareholders shall be chaired by the person appointed for that purpose by the general meeting of shareholders itself. The Chairman shall then appoint a Secretary for that Meeting, which person need not be a Shareholder.

28.2 The Chairman of the Board may instruct a civil law notary to draw up an official record of the general meeting of shareholders at the expense of the Company.

28.3 Unless an official record of the general meeting of shareholders is drawn up by a civil law notary, minutes shall be drawn up at the general meeting of shareholders by the Secretary. The minutes shall be adopted and signed by the Chairman and the Secretary of the appropriate general meeting of shareholders in witness thereof, or shall be adopted by the next general meeting of shareholders and in witness thereof signed by the Chairman and Secretary of that general meeting of shareholders.

28.4 The Board keeps a written record of all resolutions. Such records will be held available for inspection by the Shareholders at the office of the Company. Copies or extracts of such records will be provided to the Shareholders free of charge or at cost price.

Art. 29. Voting procedure in different class of shares

According to article 68 of the 1915 Law where there is more than one class of Shares and the resolution of the General meeting of shareholders is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance as laid down in article 67-1 of the 1915 Law and as to majority as laid down in these Articles of Association with respect to each class.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 30. Business year

30.1 The business year of the Company begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

30.2 The annual accounts shall be signed by all members of the Board and shall be submitted to the Annual General meeting of shareholders for adoption. If the signature of one or more of the members of the Board is missing, this fact and the reason for such absence shall be stated.

30.3 The Board draws up the annual accounts according to the applicable legal requirements. It submits these documents, with a report of the Company's operations, to the statutory auditor(s) at least one month before the Annual General meeting of shareholders.

Art. 31. Inspection of annual accounts

31.1 Fifteen days before the Annual General meeting of shareholders, the annual accounts, the annual report and any other information required under article 73 of the 1915 Law, as amended, shall be available for inspection by the Shareholders at the Company's offices.

31.2 Free copies of the documents referred to in this Article 31 shall be made available by the Company to the Shareholders.

Art. 32. Legal reserve

Five (5) percent of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve fund. Such allocation will not be required when the reserve fund amounts to ten (10) percent or more of the issued share capital of the Company.

Art. 33. Distribution of profits

33.1 Insofar as the Company has distributable funds as defined by article 72-1 of the 1915 Law and subject to Article 20.3.4, the General meeting of shareholders may resolve to distribute a dividend to the Shareholders.

33.2 Payments of dividends shall be made in the following order:

33.2.1 First to the B Ordinary Shareholders pro rata to their shareholding until they have received an amount equal to that proportion of the Midco Minimum Dividend that is paid to the Company;

33.2.2 Thereafter the remaining distributable funds shall be allocated to the B Ordinary Shareholders and the A Ordinary Shareholders pro rata to their shareholding.

33.3 For the purpose of this Article 33 the «Midco Minimum Dividend» shall mean: the cumulative cash dividend of a cash sum (excluding any associated tax credit) equal to 40% of the net profits of the Group for the relevant financial year such sum to be paid by Midco in accordance with the terms of the Investment Agreement.

33.4 The Board may decide to pay an interim dividend in accordance with article 72-2 of the 1915 Law.

33.5 Dividends (including interim dividends) shall be made payable at the Company's offices from the date the dividend is declared, unless the resolution concerned shall provide for a different date or place.

Chapter VI. - Amendments to the Articles, Dissolution, Liquidation

Art. 34. Amendments to the Articles

34.1 If resolutions to amend these Articles of Association shall be proposed to the general meeting of shareholders, the intention to propose such resolution must be stated in the relevant notice convening the general meeting of shareholders and on the agenda for this general meeting of shareholders.

34.2 A resolution to amend these Articles as referred to in this Article 34 must be adopted by a majority of at least two-thirds, including the positive vote of PPM and Triton, of the votes validly cast in a meeting in which at least half of the issued share capital is represented.

34.3 Unless at least half of the issued share capital is represented at the meeting, the motion shall be decided at a second meeting to be held not less than fifteen days nor more than four weeks after the first meeting. At that second meeting a majority of at least two-thirds of the votes cast, including the positive vote of Triton and PPM, shall again be required for the adoption of the resolution, regardless of the number of Shares represented at such meeting.

Art. 35. Dissolution, Liquidation

35.1 The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the consent of the B Shareholders.

35.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General meeting of shareholders.

35.3 After repayment of each Shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid) the net liquidation proceeds will be apportioned between the Shareholders in the following order:

35.3.1 First to the B Ordinary Shareholders pro-rata to their shareholding until they have received an amount equal to that proportion of the Midco Minimum Dividend that is paid to the Company

35.3.2 Thereafter the remaining net liquidation proceeds shall be allocated to the B Ordinary Shareholders and the A Ordinary Shareholders pro rata to their shareholding.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 36. Applicable law

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 37. Definitions

«A Ordinary Shareholders» means the holders of A Ordinary Shares from time to time;

«Act» means the Companies Act 1985 of England and Wales;

«Annual Budget» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Asset Sale» means a sale by the Company and/or the Group of all, or substantially all, of its business, assets and undertaking;

«B Ordinary Shareholders» means the holders of B Ordinary Shares from time to time;

«Board» means the board of directors of the Company from time to time;

«Business Day» means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg;

«connected person» has the meaning given to that expression in section 839 of ICTA and «person connected» shall be construed accordingly (except that the parties to this Agreement shall not be deemed to be connected persons solely because they are parties to the Agreement);

«Encumbrance» means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

«Exit» means either:

(a) a Sale;

(a) a Listing; or

(b) an Asset Sale, conditional upon any distribution to holders of Ordinary Shares in the Company of the proceeds to the Group of such Asset Sale;

«Facilities Agreements» means the Senior Credit Agreement and the Mezzanine Credit Agreement;

«Family Member» means any of spouse, lineal descendant by blood or adoption and step child;

«Family Trust» means a trust (whether arising under a settlement, declaration or trust, testamentary disposition or on an intestacy) in respect of which the only beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) are the Manager who established the trust and/or any of his Family Members;

«First Completion» means 23 April 2004;

«FSMA» means the Financial Services and Markets Act 2000;

«Fund» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Group» means the Company, the Company's subsidiary undertakings from time to time, Midco and the Midco's subsidiary undertakings from time to time and «member of the Group «and Group Company» shall be construed accordingly;

«ICTA» means the Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales;

«Institutional Loan Notes» means the loan notes constituted by the Institutional Loan Note Instrument;

«Institutional Loan Note Instrument» means the instrument which may from time to time be executed by Midco;

«Investment Agreement» means an investment agreement which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders;

«Investor Director» means any of the PPM Directors and the Triton Directors and «Investor Directors» means one or more of them;

«Investor Notes» means the Institutional Loan Notes and the Triton Loan Notes;

«Investors» means PPMV Second Nominees Limited, PPVM PSPS Nominees Limited, PPMV BoS Nominees Limited, PPMV Holborn Nominees Limited, The Triton Fund (No 1) L.P., The Triton Fund (No 2) L.P., The Triton Fund (No 3) L.P., The Triton Fund (No 4) L.P., The Triton Fund (No 5) L.P., The Triton Fund (No 6) L.P., The Triton Fund (No 7) L.P., The Triton Fund (No 8) L.P., The Triton Fund (No 9) L.P., The Triton Fund (No 10) L.P., The Triton Fund (No 10)

L.P., The Triton Fund (No 1A) L.P., The Triton Fund (Executives) L.P., BGLD Co-Invest Limited Partnership, Brederode S.A.

«Issue Price» means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) and any amount credited to the share premium account on the relevant Ordinary Share or, if acquired pursuant to a transfer, the amount for such Ordinary Share in such transfer;

«Listing» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«LSE» means the London Stock Exchange plc;

«Management Member» means any of the directors, employees or consultants of members of the Group from time to time, other than the Investor Directors and the Chairman;

«Management Share Vehicle» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Manager» means the Original Managers and any person who becomes a Manager;

«Market Value» in relation to the Shares to be valued means the price per share which represents the market value of the Shares concerned on the basis of a sale as between a willing seller and a willing purchaser and, in determining such market value, the valuer shall be instructed in particular:

(a) to have regard to the rights and restrictions attached to such shares in respect of income and capital (but not any restrictions as to transfer);

(b) not to take into account whether such Shares represent a minority or a majority interest as appropriate; and

(c) if the Company is then carrying on business as a going concern, to assume that it will continue to do so;

«Mezzanine Credit Agreement» means a mezzanine credit agreement which may from time to time executed amongst others by Midco;

«Midco» means SWEDEN DIA (SWEDEN) AB, a company incorporated under the laws of Sweden, under registration n° 556613-7682, whose registered office is at c/o Pharmacia Diagnostics AB, PO Box 6460, 751 37 Uppsala, Sweden;

«Midco Board» means the board of directors of the Midco from time to time;

«Midco Minimum Dividend» has the meaning given to it in Article 33.3;

«Midco Shares» means the ordinary shares in the capital of Midco;

«Non-Executive Directors» means the Chairman, the PPM Independent Director and the Triton Independent Director;

«Observer(s)» means the PPM Observers and the Triton Observers.

«Ordinary Shares» means A Ordinary Shares and B Ordinary Shares;

«Permitted Syndicatees» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«PPM» means PPM Ventures Limited;

«PPM Group» means PPM, the PPM Investors and each group undertaking of PPM excluding their investee companies;

«PPM Investors» means PPMV Second Nominees Limited, PPMV PSPS Nominees Limited, PPMV BoS Nominees Limited, PPMV Holborn Nominees Limited and any person to whom such persons transfer B Ordinary Shares pursuant to paragraphs 14.3 to 14.11 (inclusive) of Article 14 (but not pursuant to paragraphs 14.1, 14.2 or 14.12);

«Remuneration Committee» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Sale» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Senior Credit Agreement» means a senior credit agreement which may from time to time executed amongst others by Midco;

«Shares» means the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares;

«Shareholders» means together the A Ordinary Shareholders and the B Ordinary Shareholders;

«Subscription Agreement(s)» means the agreement(s) regarding the subscription of shares in the Company which may be entered into from time to time between the Company and the Non-Executive Directors;

«Swedish Managers' Transferability Agreement» means the agreement which may be entered into from time to time between the Company and the Managers residing in Sweden;

«Termination Date» means:

(b) where employment ceases by virtue of notice given by the employer to the employee, the date on which such notice expires;

(c) where a contract of employment is terminated by the employer and a payment is made in lieu of notice, the date on which this payment is made in full;

(d) if an employee or a director dies, the date of his death or certification of such death (if date of death is unknown);

(e) where a director concerned is a director but not an employee, the date on which he ceases to be a director; or

(f) in any other case, date on which the contract of employment or for services is terminated.

«the 1915 Law» means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

«Triton» means TRITON MANAGERS LIMITED;

«Tritonco 1» means DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, a company incorporated under the laws of Sweden, under registration n° 556613-7690, whose registered office is at c/o Pharmacia Diagnostics AB, PO Box 6460, 751 37 Uppsala, Sweden

«Tritonco 2» means DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 100.622;

«Tritonco 3» means DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 100.617

«Tritonco Shares» means the shares in the capital of Tritonco 3 from time to time and, between the First Completion and Second Completion, the shares in the capital of Tritonco 1 from time to time;

«Triton Group» means Triton, the Triton Investors, Tritonco 1, Tritonco 2 and Tritonco 3 and each group undertaking of Triton;

«Triton Investors» means Tritonco 2 and any person to whom such person(s) transfer B Ordinary Shares pursuant to paragraphs 15.3 to 15.11 (inclusive) of Article 15 (but not pursuant to paragraphs 15.1, 15.2 or 15.12);

«Triton Notes» means the notes which may be issued from time to time by Triton;

«UK Listing Authority» means the Financial Services Authority acting in its capacity as competent authority for the purposes of FSMA;

«Valuer» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eleven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.621 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par-devant le notaire soussigné en date du 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 667 du 30 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer deux catégories d'actions: les actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires A») et les actions ordinaires de classe B («Actions Ordinaires B»), avec les droits tels qu'exposés dans les Statuts.

2. Décision de convertir les 24.800 actions existantes ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune en 24.800 Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

3. Première Augmentation de Capital

(g) Décision d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 26.007,5, de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euro) à EUR 57.007,5, par la création et l'émission de 20.806 nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune (les «Premières Nouvelles Actions Ordinaires B»), par un apport en nature de 31.000 actions, ayant chacune une valeur nominale de 1 SEK de SWEDEN DIA (SWEDEN) AB («Midco»), une société constituée sous le droit Suédois, enregistrée sous le numéro 556613-7682 et ayant son siège social à c/o Pharmacia Diagnostics AB, Box 6460, 751 37 Uppsala, Suède, (le «Premier Apport d'Actions Midco»).

(h) Reconnaissance que tout l'actif et tout le passif de DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, une société constituée sous le droit Suédois, enregistrée sous le numéro 556613-7690 et ayant son siège social à c/o Pharmacia Diagnostics AB, Box 6460, 751 37 Uppsala, Suède, («TRITONCO 1»), sont transférés comme apport en nature dans le cadre du transfert simultané par TRITONCO 1 de (i) 31.000 actions dans le capital de Midco à la Société et du (ii) reste de son actif et tout son passif à DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A.

(i) Souscription de la Première Nouvelle Action Ordinaire B par TRITONCO 1 et libération de cette nouvelle action par apport en nature du Premier Apport des Actions Midco.

4. Deuxième Augmentation de Capital

(a) Décision d'augmenter ensuite le capital social de la Société par un montant de EUR 63.385, de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel (tel que modifié à la suite de la Première Augmentation de Capital) de EUR 57.007,5 (cinquante-sept mille sept Euro et cinquante cents) à EUR 120.392,5, par la création et l'émission de 50.708 nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune (les «Deuxième-

mes Nouvelles Actions Ordinaires B)), par un apport en nature de 66.000 actions, ayant chacune une valeur nominale de 1 SEK de Midco (le «Deuxième Apport d'Actions Midco»).

(b) Souscription des Nouvelles Actions Ordinaires B par PPMV SECOND NOMINEES LIMITED, PPMV PSPS NOMINEES LIMITED, PPMV BoS NIMINEES LIMITED («PPM») et libération de ces Deuxièmes Nouvelles Actions B par apport en nature du Deuxième Apport des Actions Midco.

5. Décision d'introduire une clause de capital autorisé d'un montant de EUR 5.078,75 et de donner au Conseil d'Administration le droit d'augmenter le capital social en limitant ou en supprimant le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants suite à l'émission de 3.938 Nouvelles Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune à certains Administrateurs et de 125 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune à certains Administrateurs Non-Exécutifs, conformément aux Statuts.

6. Déclaration par les actionnaires qu'ils ont reçu et approuvé le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, autorisant le Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en rapport avec une augmentation future du capital social émis de la société suite à l'émission de 3.938 Nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de 1,25 chacune à certains Administrateurs et de 125 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune à certains Administrateurs Non-Exécutifs, conformément aux Statuts.

7. Reconnaissance par les actionnaires de la possibilité donnée au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions A et des Nouvelles Actions Ordinaires B conformément à la clause de capital autorisé.

8. Décision de changer l'exercice social de la Société.

9. Modification et réaffirmation des Statuts de la Société.

10. Décision de nommer de nouveaux administrateurs.

11. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer les deux catégories d'actions suivantes: les actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires A») et les actions ordinaires de classe B («Actions Ordinaires B»), avec les droits tels qu'exposés dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions existantes ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.

Troisième résolution

(Première Augmentation de Capital)

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 26.007,5, de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euro) à EUR 57.007,5, par la création et l'émission de 20.806 nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune.

Souscription et libération

DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, prénommée: 20.806 Premières Nouvelles Actions B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, prénommé.

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel, après avoir indiqué que son mandant a pleinement connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de son mandant, DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB la propriété de 20.806 Premières Nouvelles Actions B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, pour un montant total de EUR 26.007,5, et déclare les avoir entièrement libérées par un apport en nature du Premier Apport d'Actions Midco, représentant 28,6364 % des actions émises par Midco, évalué à EUR 2.480.000, comprenant une prime d'émission de EUR 2.453.992,50.

La preuve de l'existence et de la valeur du Premier Apport d'Actions Midco est rapportée par un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, en date du 29 septembre 2004 et aboutissant à la conclusion suivante:

«Conclusion

Sur base du travail fait et décrit en la section III du présent rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous fasse croire en ce que la valeur en espèces n'est pas au moins égale à nombre et à la valeur nominale des actions émises, plus la prime d'émission.»

Reconnaissance

L'assemblée générale reconnaît que tout l'actif et tout le passif de TRITONCO 1 est transféré comme apport en nature dans le cadre des transferts simultanés par TRITONCO 1 de (i) 31.000 actions dans le capital de Midco à la Société et du (ii) reste de son actif et la totalité de son passif à DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG).

Demande d'exemption du droit d'apport proportionnel

Les comparants renvoient à l'Article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, lequel prévoit une exemption du droit d'apport proportionnel. Les comparants déclarent que les conditions prévues par ces dispositions pour l'exemption du droit d'apport proportionnel sont remplies étant donné que TRITONCO 1, étant une société domiciliée

dans l'Union Européenne, a apporté simultanément à la Société et à DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A. la totalité de son actif et de son passif. Par conséquent les comparants revendiquent formellement le bénéfice de l'exemption du droit d'apport en ce qui concerne l'apport en nature pré-mentionné ainsi que les actions à émettre.

*Quatrième résolution
(Deuxième Augmentation de Capital)*

L'assemblée générale décide d'augmenter ensuite le capital social de la Société par un montant de EUR 63.385, de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel (tel que modifié à la suite de la Première Augmentation de Capital) de EUR 57.007,5 à EUR 120.392,5, par la création et l'émission de 50.708 Deuxièmes Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune par un apport en nature du Deuxième Apport d'Actions Midco, représentant 60% des actions émises par Midco évalué à EUR 5.280.000, comprenant une prime d'émission totale de EUR 5.216.615,00.

Souscription et libération

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription de ces Deuxièmes Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur de EUR 1,25 chacune, lesquelles ont été complètement libérées par un apport en nature du Deuxième Apport d'Actions Midco, comme suit:

- 37.816 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par PPMV SECOND NOMINEES LIMITED, une société constituée sous le droit Anglais, ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, London EC4R OHH par un apport en nature de 49.220 actions ordinaires de Midco ayant une valeur nominale de SEK 1.

- 9.635 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par PPMV PSPS NOMINEES LIMITED, une société constituée sous le droit Anglais, ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, London EC4R OHH par un apport en nature de 12.540 actions ordinaires de Midco ayant une valeur nominale de SEK 1.

- 722 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par PPMV BoS NOMINEES LIMITED, une société constituée sous le droit Anglais, ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, London EC4R OHH par un apport en nature de 940 actions ordinaires de Midco ayant une valeur nominale de SEK 1, et

- 2.535 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune par PPMV HOLBORN NOMINEES LIMITED, une société constituée sous le droit Anglais, ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, London EC4R OHH par un apport en nature de 3.300 actions ordinaires de Midco ayant une valeur nominale de SEK 1.

Ici représentés par monsieur Hubert Janssen, prénommé;

En vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel, après avoir indiqué que ses mandants ont pleinement connaissance des statuts de la Société, déclare souscrire au nom de ses mandants la propriété des Deuxièmes Nouvelles Actions B en leurs noms respectifs tel qu'indiqué ci-dessus.

La preuve de l'existence et de la valeur du Deuxième Apport d'Actions Midco est rapportée par un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch, en date du 29 septembre 2004 et aboutissant à la conclusion suivante:

«Conclusion

Sur base du travail fait et décrit en la section III du présent rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous fasse croire en ce que la valeur en espèces n'est pas au moins égale à nombre et à la valeur nominale des actions émises, plus la prime d'émission.»

Demande d'exemption à taux fixe

Dans la mesure où l'apport en nature du Deuxième Apport des Actions Midco a pour conséquence que la Société détient plus de soixante-cinq pour cents (65%) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est renvoyé à l'Article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, lequel prévoit une exemption du droit d'apport. Par conséquent la Société revendique expressément le bénéfice de l'exemption du droit d'apport proportionnel en application de l'Article 4.2 pré-cité.

Suite aux résolutions prises par les deuxième et troisième résolutions, les Nouvelles Actions Ordinaires B ont été souscrites comme suit:

DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB.....	21.306 Actions Ordinaires B
PPMV SECOND NOMINEES LIMITED.....	37.816 Actions Ordinaires B
PPMV PSPS NOMINEES LIMITED.....	9.635 Actions Ordinaires B
PPMV BoS NOMINEES LIMITED.....	722 Actions Ordinaires B
PPMV HOLBORN NOMINEES LIMITED.....	2.535 Actions Ordinaires B
Total:	<u>71.514 Actions Ordinaires B</u>

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire une clause de capital autorisé d'un montant de EUR 5.078,75 et de donner au Conseil d'Administration le droit d'augmenter le capital social en limitant ou en supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants suite à l'émission de 3.938 Nouvelles Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune à certains Administrateurs et de 125 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune à certains Administrateurs Non-Exécutifs, conformément aux Statuts.

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société autorisant expressément le Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé d'émettre 3.938 Nouvelles Actions Ordinaires A ayant une valeur de EUR 1.25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune à certains Administrateurs en conformité avec les Statuts.

L'Article 6 sera par conséquence modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 6. Modification du capital social

6.1 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale de EUR 5.078,75 (cinq mille soixante-dix-huit Euro et soixante-quinze cents), soumis aux conditions particulières exposées dans les alinéas 6.3 à 6.6.

6.2 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que cela est prévu par l'Article 34.

6.3 Sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 20.3.1, le capital social peut être augmenté par un montant de 5.078,75 (cinq mille soixante-dix-huit Euro et soixante-quinze cents), sur l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, par la création et l'émission de 3.938 (trois mille neuf cent trente-huit) nouvelles Actions Ordinaires A d'une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune à certains Gérants, (ii) 75 Actions Ordinaires d'une valeur de EUR 1,25 chacune à PPM (Actions PPM non émises) et (iii) 50 Actions Ordinaires B d'une valeur de 1,25 EUR chacune à Triton (Actions Triton non émises), étant entendu que:

6.3.1 L'autorisation expirera cinq ans suivant la publication des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 29 septembre 2004; toutefois des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront, à l'expiration de cette période, approuver une nouvelle période d'autorisation.

6.3.2 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants relatif aux nouvelles Actions Ordinaires A et aux nouvelles Actions Ordinaires B créées conformément à l'Article 6.3;

6.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions Ordinaires A et les nouvelles Actions B dans une ou plusieurs fois, comme il le juge utile, et la souscription peut être réservée aux Membres Management.

6.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier les Articles 5 et 6 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec l'Article 6.3; le Conseil d'Administration est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915. En outre le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

6.5 En outre le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit selon les conditions décrites dans les alinéas précédents, dans les limites du capital autorisé. L'augmentation du capital peut être souscrite et les Actions émises avec ou sans prime d'émission, et libéré par apport en nature ou en numéraire, par la transmission de créances de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

6.6 Sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration par la clause de capital autorisé contenue dans cet Article 6, les Actions non encore émises seront émises au prix, aux conditions et aux moments tels que déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, étant entendu que les Actions ne pourront pas être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie due à la Société en raison des Actions nouvellement émises dépasse la valeur nominale de ces Actions, le surplus sera, dans les livres de la Société, assimilé à une prime d'émission relative à ces Actions.

6.7 La Société ne peut pas, sauf dans la mesure où cela est permis par la loi, donner des sûretés, des garanties relatives aux prix ou s'engager de toute autre manière ou se déclarer responsable, conjointement ou solidairement avec d'autres personnes, afin de permettre à des tiers de souscrire pour ou d'acquérir des Actions dans son capital.

6.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira en vue de rendre effectif une augmentation du capital souscrit, cet article sera réputé modifié afin de tenir compte de cet acte.

6.9 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Sixième résolution

Les actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et approuvé le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, autorisant le Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en rapport avec une augmentation future du capital social émis de la société suite à l'émission de 3.938 Nouvelles Actions A ayant une valeur nominale de 1,25 chacune à certains Administrateurs et de 125 Nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune à certains Administrateurs Non-Executifs, conformément aux Statuts.

Septième résolution

Les actionnaires reconnaissent la possibilité donnée au Conseil d'Administration de limiter ou de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants en rapport avec l'émission des Nouvelles Actions A et des Nouvelles Actions Ordinaires B conformément à la clause de capital autorisé.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société de manière à ce que l'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Suite à cette résolution, l'Article 21.1 aura la teneur suivante:

«21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre chaque année.»

L'assemblée générale reconnaît que le premier exercice a commencé à la date de la constitution (le 21 Avril 2004) et se terminera en décembre 2004.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de réaffirmer complètement les Statuts de la Société afin de tenir compte, en particulier mais non exclusivement, des modifications exposées dans les résolutions ci-dessus, lesquels auront alors la teneur telle que jointe au présentes résolutions.

Dixième résolution

Afin de se conformer avec l'Article 18.2 des Statuts, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société à partir de la date du présent acte, et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2005:

Sally Flanagan, investisseur professionnel (investment professional), demeurant à 25 Aldenham Avenue, Radlett, Hertfordshire 3B, WD7 8HZ, Royaume Uni,

Peder Prahl, investisseur professionnel (investment professional), demeurant à 4 Florence House, 33-37 Palace Gate, Londres W8 5LZ, Royaume Uni,

Mats Fischier, président, demeurant à Karup J160, SE-26994 Bastad, Suède,

Magnus Lundberg, président directeur général (president and CEO), demeurant à Slänvägen 15, 756 55 Uppsala, Suède,

Anders Nordstrom, agent financier en chef (chief financial officer), demeurant à Brostugevägen 3B, 756 53 Uppsala, Suède

Le Conseil d'Administration sera dès lors composé comme suit:

Sally Flanagan, Matthew Turner, Peder Prahl, Newton Aguiar, Mats Fischier, Magnus Lundberg, Anders Nordstrom, Noëlla Antoine, Delphine André and Dominique Robyns.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, comme suit:

Chapitre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1 Il est constitué, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient dans le futur propriétaires des Actions, une société anonyme qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société existe sous la dénomination de SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. La Société peut, par simple décision du Conseil, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales. Sans préjudice des principes généraux régissant la résiliation des contrats dans l'hypothèse où le siège social a été déterminé contractuellement avec des tiers, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la libre communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, conservera la nationalité luxembourgeoise. Un des organes de direction ayant pouvoir d'engager la Société pour des actes de gestion journalière, fera la déclaration de pareil transfert de siège et en informera les tiers.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise et étrangère; l'acquisition de toute sorte de titres, d'actifs et de droits à travers la participation, l'apport, la souscription, l'acquisition ferme ou sur option, négociation ou toute autre voie et l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et développement; à accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte toute sorte d'assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds y compris les produits de toute opération d'emprunt et/ou émissions de titres de créances à ses filiales ou à toute autre société. La Société peut également donner des garanties en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. De plus, la Société peut gager, céder, hypothéquer ou créer, de toute autre façon, des sûretés sur certains ou tous ses actifs, et faire tout acte, qui est directement ou indirectement lié à cet objet, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

3.2 La Société peut exercer toute opération commerciale, technique ou financière liée directement ou indirectement aux activités énumérées ci-avant dans le but de remplir ses objectifs comme décrits ci-dessus.

3.3 L'objet décrit dans les paragraphes qui précèdent est d'interprétation large afin d'y inclure toute activité ou objet connexe, accessoire ou relié d'une quelconque façon à l'objet décrit ci-dessus.

3.4 Dans la poursuite de ses objectifs, la Société devra également tenir compte des intérêts du groupe de sociétés et entreprises auquel elle est affiliée.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 120.392,5 (cent vingt mille trois cent quatre-vingt douze Euro cinq cents) représenté par 96.314 (quatre-vingt-seize mille trois cent quatorze) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune («Action Ordinaire B»).

Art. 6. Modification du capital social

6.1 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale de EUR 5.078,75 (cinq mille soixante-dix-huit Euro et soixante-quinze cents), soumis aux conditions particulières exposées dans les alinéas 6.3 à 6.6.

6.2 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que cela est prévu par l'Article 34.

6.3 Sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 20.3.1, le capital social peut être augmenté par un montant de 5.078,75 (cinq mille soixante-dix-huit Euro et soixante-quinze cents), sur l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, par la création et l'émission de 3.938 (trois mille neuf cent trente-huit) nouvelles Actions Ordinaires A d'une valeur de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune à certains Gérants, (ii) 75 Actions Ordinaires d'une valeur de EUR 1,25 chacune à PPM (Actions PPM non émises) et (iii) 50 Actions Ordinaires B d'une valeur de 1,25 EUR chacune à Triton (Actions Triton non émises), étant entendu que:

6.3.1 L'autorisation expirera cinq ans suivant la publication des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 29 septembre 2004; toutefois des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront, à l'expiration de cette période, approuver une nouvelle période d'autorisation.

6.3.2 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants relatif aux nouvelles Actions Ordinaires A et aux nouvelles Actions Ordinaires B créées conformément à l'Article 6.3;

6.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions Ordinaires A et les nouvelles Actions B dans une ou plusieurs fois, comme il le juge utile, et la souscription peut être réservée aux Membres Management.

6.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier les Articles 5 et 6 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec l'Article 6.3; le Conseil d'Administration est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915. En outre le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

6.5 En outre le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit selon les conditions décrites dans les alinéas précédents, dans les limites du capital autorisé. L'augmentation du capital peut être souscrite et les Actions émises avec ou sans prime d'émission, et libéré par apport en nature ou en numéraire, par la transmission de créances de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

6.6 Sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration par la clause de capital autorisé contenue dans cet Article 6, les Actions non encore émises seront émises au prix, aux conditions et aux moments tels que déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, étant entendu que les Actions ne pourront pas être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie due à la Société en raison des Actions nouvellement émises dépasse la valeur nominale de ces Actions, le surplus sera, dans les livres de la Société, assimilé à une prime d'émission relative à ces Actions.

6.7 La Société ne peut pas, sauf dans la mesure où cela est permis par la loi, donner des sûretés, des garanties relatives aux prix ou s'engager de toute autre manière ou se déclarer responsable, conjointement ou solidairement avec d'autres personnes, afin de permettre à des tiers de souscrire pour ou d'acquérir des Actions dans son capital.

6.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira en vue de rendre effectif une augmentation du capital souscrit, cet article sera réputé modifié afin de tenir compte de cet acte.

6.9 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Actions

Les Actions dans la Société sont nominatives.

Art. 9. Prime d'émission, réduction de capital et conversion des actions

9.1 Une ou plusieurs réserves séparées pour les primes d'émission peuvent être maintenues pour les Actions dans les livres de la Société indiquant la prime payée pour les Actions. Les paiements à partir de ces réserves peuvent uniquement être effectués par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.2 Par une résolution adoptée à l'unanimité par une réunion où la totalité du capital social émis de la Société est présent ou représenté, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut ajouter une ou plusieurs réserves pour les primes d'émission maintenues conformément à l'alinéa 9.1 de cet Article 9.

9.3 Sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 20 concernant l'adoption de certaines décisions, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de réduire le capital social de la Société en retirant des Actions ou en réduisant la valeur nominale des Actions au moyen d'une modification des présents Statuts, dans la mesure et sous les conditions permises par toute loi applicable et en particulier l'article 69 de la Loi de 1915. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider qu'une résolution de retirer des Actions moyennant remboursement ne s'appliquera qu'à une certaine portion des Actions; dans cette hypothèse le Conseil procède à un tirage au sort afin de déterminer les Actions qui seront effectivement retirées.

9.4 Les Détenteurs des Actions sont en droit d'être convoqué et de prendre part aux assemblées générales de la Société. Les Détenteurs des Actions peuvent voter aux assemblées générales de la Société, chaque Action détenue conférant une voix à son Détenteur.

Art. 10. Registre des actionnaires et droits de gage et d'usufruit

10.1 Le Conseil d'Administration conserve un registre des Actionnaires indiquant le nom et l'adresse de chacun des Actionnaires, ainsi que le nombre d'Actions souscrites par chacun de ces Actionnaires et le montant payé au titre de chacune des Actions.

10.2 Le registre doit également renseigner sur les noms et adresses des personnes indiquées à la Société comme ayant un droit de gage ou un droit d'usufruit sur ces Actions, indiquant si le droit de vote attaché à ces actions a été transmis à ces personnes.

10.3 Chaque Actionnaire, gagiste et usufruitier doivent faire en sorte que la Société soit informée de son adresse.

10.4 Toute exonération de responsabilité accordée en rapport d'appels de fonds non encore libérés et la date de remise dans l'hypothèse d'une remise des Actions non entièrement libérées seront inscrites dans le registre des actionnaires.

10.5 Le Conseil d'Administration doit faire en sorte que le registre soit tenu à jour à tout moment conformément à l'article 40 de la Loi de 1915. Toute inscription devra être accompagné de la signature d'un membre du Conseil d'Administration ou d'une personne dûment autorisée à ces fins par le Conseil d'Administration.

10.6 A la demande d'un Actionnaire, d'un gagiste ou d'un usufruitier, le Conseil devra lui fournir sans frais des extraits du registre des actionnaires relatifs aux Actions sur lesquels le requérant a des droits.

10.7 Si les Actions sont grevées d'un droit d'usufruit ou de gage, l'extrait devra indiquer le titulaire des droits énumérées dans les alinéas 10.9 et 10.10 de cet Article 10.

10.8 Le Conseil tiendra, au siège de la Société, le registre à la disposition des Actionnaires, gagistes et usufruitiers titulaires des droits énumérés aux alinéas 10.9 et 10.10 du présent Article 10 et qui pourront l'y consulter.

10.9 Les Actions peuvent être grevées un droit d'usufruit si les conditions de l'usufruit et - dans l'hypothèse d'une cession de cet usufruit - de la cession de l'usufruit, ont été approuvées par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

10.10 Les Actions peuvent être grevées d'un gage. Les dispositions de l'alinéa 9 du présent Article 10 s'appliqueront de la même manière et matière de gages.

Art. 11. Bénéficiaires multiples

11.1 Si une Action ou un droit de gage ou usufruit est détenu par plus d'une personne, ces co-propriétaires ne pourront être représentés vis-à-vis de la Société que par une personne désignée à ces fins par les co-propriétaires. Le Conseil devra être avisé par écrit de cette désignation.

11.2 La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à chaque Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant le propriétaire de l'Action vis-à-vis de la Société.

Art. 12. Cession obligatoire

12.1 Sans préjudice aux dispositions de la Convention d'Investissement, la Convention de Souscription et/ou de la Convention de Cessibilité des Gérants Suédois, cet Article s'applique lorsqu'un employé, un conseil ou un administrateur de la Société ou tout membre du Groupe qui:

12.1.1 est un Actionnaire Ordinaire A; et/ou

12.1.2 a cédé des Actions Ordinaires à un Membre de la Famille ou à un Family Trust,

est déclaré insolvable ou cesse, pour une raison quelconque, d'être un employé, un conseil ou un administrateur de la Société ou tout membre du Groupe et ne continue pas d'être un employé ou un administrateur de tout autre membre du Groupe.

12.2 Dans les trois mois suivant la Date de Cessation, PPM et Triton peuvent, en agissant conjointement, donner avis (l'«Avis de Cession») à l'Actionnaire Ordinaire A (ou ses représentants personnels en cas de son décès) et/ou au Membre de Famille concerné et/ou tout trustee de son Family Trust (chacun étant un «Cédant Obligatoire» et ensemble les «Cédants Obligatoires») en exigeant de cette personne qu'elle propose une partie de ou toutes les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles dont cette personne est l'Actionnaire enregistré ou sur lesquelles elle a un droit que ce soit en conséquence de sa détention d'Actions Ordinaires ou autrement («les Actions de la Cession») à, selon ce qui en toute hypothèse a été décidé par écrit par PPM et Triton:

12.2.1 Un quelconque Membre Management; ou

12.2.2 Un quelconque Véhicule d'Actions Management,

(chacun étant un «Bénéficiaire de l'Offre»). L'Avis de Cession peut réserver le droit, pouvant être exercé PPM et Triton, de finaliser l'identité du ou des Bénéficiaire(s) de l'Offre une fois qu'il y a accord sur le prix pour les Actions de la Cession ou que ce dernier a été convenu ou certifié.

12.3 Les Actions de la Cession doivent être transférées par le Cédant Obligatoire au Bénéficiaire de l'Offre libérées toute charge et ensemble avec tous les droits attachés à ces Actions de Cession dans les conditions prévues par cet Article 12.

12.4 Le prix de chaque Action de la Cession (le «Prix de Cession») sera le prix convenu entre le Cédant Obligatoire et le Comité de Rémunération, ou, à défaut d'accord sur le prix endéans les 14 jours suivant la date de L'Avis de Cession, le prix certifié par un expert indépendant convenu entre le Cédant Obligatoire et le Comité de Rémunération ou, à défaut d'un tel accord endéans les 28 jours suivant la date de L'Avis de Cession, par l'Expert (et cet expert indépendant ou l'Expert, selon le cas, agissant en sa qualité d'expert et non en tant qu'arbitre) comme étant:

12.4.1 Le moindre des chiffres suivants: (1) le Prix d'Emission d'une Action de la Cession et (2) la Valeur du Marché d'une Action de la Cession à la Date de Cessation si le Cédant Obligatoire est un Sortant de la Catégorie 1; ou

12.4.2 la Valeur du Marché d'une Action de la Cession à la Date de Cessation si le Cédant Obligatoire est un Sortant de la Catégorie 2.

L'Expert devra être requis de certifier le prix aussitôt que possible après en avoir reçu instruction par la Société et leur décision sera définitive et a force obligatoire vis-à-vis des parties (sauf dans l'hypothèse d'une fraude ou d'une erreur manifeste). Les coûts de l'Expert seront supportés par la Société.

12.5 Endéans les 7 jours de l'accord ou du certificat relatif au Prix de Cession:

12.5.1 La Société devra notifier au Cédant Obligatoire le nom et l'adresse du Bénéficiaire de l'Offre ainsi que le nombre des Actions de la Cession qui lui sont proposées; et

12.5.2 La Société devra aviser le Bénéficiaire de l'Offre

(a) Du nombre des Actions de la Cession qui lui sont proposées;

(b) Du Prix de la Cession; et

(c) De la date, entre 14 et 21 jours suivant la date de l'avis, à laquelle la cession et l'acquisition des Actions de la Cession seront exécutées (la «Date de Clôture»).

12.6 A condition que (i) le Bénéficiaire de l'Offre ait transmis à la Société les fonds nécessaires pour le paiement au Cédant Obligatoire du Prix de la Cession pour les Actions de la Cession à céder au Bénéficiaire de l'Offre et (ii) que le Cédant Obligatoire en ait reçu confirmation, le Cédant Obligatoire devra remettre à la Société, avant la Date de Clôture, une convention de cession dûment exécuté (dans une forme acceptée par le Conseil) ainsi que les certificats des Actions relatifs aux Actions de la Cession (ou une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil d'Administration). A la Date de Clôture la Société devra payer l'intégralité du Prix de Cession restant du au Cédant Obligatoire, pour le compte du Bénéficiaire de l'Offre. Ce paiement sera fait sur le compte et selon les modalités convenues entre la Société et le Cédant Obligatoire ou, en l'absence de cet accord, par chèque remis au siège de la Société. La réception de l'intégralité du Prix de Cession par la Société libère valablement le Bénéficiaire de l'Offre. La Société détiendra l'intégralité du Prix de Cession pour le compte du Cédant Obligatoire sans aucune obligation de payer des intérêts.

12.7 En cas de violation par le Cédant Obligatoire de ses obligations résultant de l'alinéa 12.6, le Conseil peut (et devra, si PPM et Triton le requièrent) autoriser chaque administrateur à exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte du Cédant Obligatoire un transfert des Actions de la Cession au Bénéficiaire de l'Offre dans la mesure où le Bénéficiaire de l'Offre a, à la Date de Clôture, mis à la disposition de la Société les fonds nécessaires pour payer le total du Prix de la Cession relatif aux Actions de la Cession qui lui ont été proposées. Le Conseil devra ensuite autoriser l'enregistrement de la cession. Le Cédant Obligatoire défaillant devra rendre à la Société son/ses certificat(s) d'Actions (ou, le cas échéant, fournir une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil) pour les Actions de la Cession, suite à quoi il aura droit à l'intégralité du Prix de Cession pour les Actions de la Cession qu'il a cédé.

12.8 Un «Sortant de la Catégorie 1» désigne toute personne qui cesse d'être employée par ou qui cesse d'être administrateur d'un membre du Groupe pour cause de licenciement, démission, révocation dans des conditions justifiant un renvoi sommaire ou un renvoi pour Non-Exécution, étant entendu qu'une personne ne sera pas un Sortant de la Catégorie 1 si elle (i) cesse d'être employée pour cause de décès, de maladie grave ou incapacité de travail permanente ou de retraite à un âge raisonnable de retraite ou (ii) elle est requalifiée en Sortant de la Catégorie 2 par le Sous-Comité de Rémunération.

12.9 Un «Sortant de la Catégorie 2» désigne une personne qui cesse d'être employée par ou qui cesse d'être administrateur d'un membre du Groupe dans des circonstances qui font qu'elle n'est pas un Sortant de la Catégorie 1.

12.10 Sauf si PPM et Triton en conviennent autrement par écrit, le Cédant Obligatoire devra, concernant toutes les actions détenues par un Cédant Obligatoire à la Date de Cessation (et toutes les actions émises à un Cédant Obligatoire postérieurement à la Date de Cessation, que ce soit en raison de l'exercice d'un quelconque droit ou option alloués ou découlant de la détention des Actions de la Cession par le Cédant Obligatoire), exécuter rapidement tous les documents requis afin de nommer PPM et Triton comme son mandataire pour prendre part et voter à toute assemblée générale de la Société et le Cédant Obligatoire s'engage à ne pas prendre part à une quelconque assemblée générale pour laquelle l'exécution de cette procuration est requise. Cette obligation d'exécuter ces procurations cessera à partir du moment où l'Actionnaire Ordinaire «A» en cause ne peut plus être tenu de céder les Actions Pertinentes en application de cet alinéa 12.10.

12.11 Si des Actions de la Cession n'ont pas été acquises par un Bénéficiaire de l'Offre à la fin de la période de 6 mois suivant la date de l'Avis de la Cession en cause, le Cédant Obligatoire concerné cessera d'être tenu de céder ces Actions de la Cession en application des dispositions du présent Article 12, sauf si le défaut d'acquiescer les Actions de la Cession est dû à la violation des dispositions de cet Article par le Cédant Obligatoire.

12.12 Aucune Action Ordinaire A soumise à cet Article ne devra être cédée en application de l'Article 14 jusqu'à ce que l'Actionnaire Ordinaire A ne soit plus tenu de les céder en conformité avec le présent Article 12.

Art. 13. Dispositions s'appliquant à toute cession d'actions ordinaires «A» et «B»

La Société s'abstiendra d'inscrire dans son registre une cession d'Actions Ordinaires A ou d'Actions Ordinaires B à moins que:

13.1 La cession (i) est permise par les Article 14 ou 15 (sans préjudice des dispositions de la Convention d'Investissement), ou (ii) a été faite conformément aux Articles 12, 16 ou 17, ou (iii) a été faite conformément à une Convention de Souscription qui pourra être conclue de temps à autre entre la Société et les Administrateurs Non-Dirigeants.

13.2 Les Actionnaires Ordinaires «A» ne sont pas en droit de céder des Actions Ordinaires A sauf si la cession est permise par l'Article 14.

13.3 Les Actionnaires Ordinaires «B» ne sont pas en droit de céder des Actions Ordinaires B sauf si la cession est permise par l'Article 15.

13.4 Afin d'assurer qu'une cession d'Actions Ordinaires A ou Actions Ordinaires B est permise ou qu'aucune circonstance n'est survenue suivant laquelle un avis est requis ou aurait du être donné en application de la Convention

d'investissement ou suivant laquelle une offre est requise ou aurait dû être faite en application de l'Article 17.3.1, le Conseil peut, et sera tenu si au moins un Administrateur PPM et un Administrateur Triton le requièrent, d'exiger que la Société reçoive les informations et éléments de preuve que le Conseil d'Administration (ou au moins un Administrateur PPM et un Administrateur Triton) peuvent raisonnablement juger utile en rapport avec toute question qu'ils jugent pertinente à cette fin. Dans l'attente de recevoir cette information la Société est en droit de refuser d'inscrire toute cession concernée.

Art. 14. Limitations aux cessions d'actions par les actionnaires ordinaires «A»

14.1 Sans préjudice des restrictions exposées dans une Convention d'Investissement, une Convention de Souscription et/ou la Convention de Cessibilité des Gérants Suédois, aucune Action Ordinaire A ne peut être cédée autrement que de la manière suivante:

14.1.1 Avec l'autorisation préalable et conjointe de PPM et de Triton;

14.1.2 A un Membre de Famille ou un Family Trust de l'Actionnaire Ordinaire A concerné, dans les deux hypothèses avec l'accord préalable par écrit de PPM et Triton et, cette cession étant alors soumise, en ce qui concerne le Family Trust et le Membre de Famille, aux dispositions de la Convention d'Investissement et aux autres exigences ou conditions que PPM et Triton peuvent, selon leur discrétion absolue, déterminer comme faisant partie intégrante (le cas échéant) de leur accord à la cession;

14.1.3 Lorsque l'Article 12 l'exige;

14.1.4 Aux représentants personnels d'un Actionnaire Ordinaire A décédé qui était un administrateur ou un employé d'un membre quelconque du Groupe;

14.1.5 En acceptation d'une offre par un cessionnaire proposé en application de l'Article 17;

14.1.6 Lorsque l'Article 16 l'exige;

14.1.7 Au moment de ou postérieurement à la Cotation.

Art. 15. Limitations aux cessions d'actions par les actionnaires ordinaires «B»

Sans préjudice des restrictions prévues par une Convention d'Investissement ou une Convention de Souscription, aucune Action Ordinaire B ne peut être cédée sauf si à la fois (i) (sauf dans l'hypothèse d'un transfert permis en application des alinéas 15.1, 15.2 et 15.9 à 15.12 (inclus) ou autrement convenu entre PPM et Triton) cette cession se fait simultanément à un transfert en faveur de la même personne de quelconques Obligations d'Investisseur et Actions Triton détenues par l'Actionnaire B Cédant, selon le même rapport (s'appliquant au total détenu) que celui des Actions Ordinaires B dont la cession est proposée (et si la proportion est 100% Triton et les Investisseurs Triton devront assurer que 100% des Actions Triton et des Obligations d'Investisseurs détenues par les Actionnaires B cédants soient cédées en conséquence), et (ii) la cession se fait dans une des circonstances suivantes:

15.1 A tout moment avec l'accord préalable donné par écrit par PPM et Triton (cet accord pouvant être soumis aux conditions déterminées selon leur discrétion absolue par PPM et Triton respectivement);

15.2 Postérieurement au cinquième anniversaire du premier Avènement conformément à la Convention d'Investissement;

15.3 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B qui est une entreprise, à un groupe d'entreprises du cédant si le cessionnaire s'engage envers la Société que s'il cesse de faire partie du groupe d'entreprises du cédant, toutes les actions qu'il détient dans la société seront, antérieurement à cette cessation, transférées à un autre groupe d'entreprises du cédant originaire (et la Société accepte d'exécuter cet engagement);

15.4 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B détenant des Actions Institutionnelles pour le compte d'un Fonds:

15.4.1 A une autre personne désignée ou un autre trustee pour le, ou associé commandité du Fonds et toutes les Actions Ordinaires B détenues par une personne désignée ou trustee pour ce Fonds peuvent être cédées à ce Fonds ou à une autre personne désignée ou un autre trustee pour ce Fonds, ou

15.4.2 Par un apport en nature en application des documents constitutifs du Fonds, aux associés, aux détenteurs de parts, aux actionnaires, aux participants de ou aux détenteurs d'autres intérêts dans ce Fonds ou à une personne désignée ou trustee pour un quelconque de ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs et toutes les Actions Ordinaires B détenues par toute personne désignée ou trustee pour un quelconque de ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs peuvent être cédées à ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs ou à une autre personne désignée ou un autre trustee pour ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs; ou

15.4.3 Une cession faite de bonne foi à un autre Fonds qui est conseillé ou géré par le même conseiller ou gérant ou par un autre membre du même groupe détenu à cent pour cent par ce gérant ou ce conseiller ou à une personne désignée par ou trustee pour ce fonds en tant qu'ancienne société en commandite simple, unit trust, investment trust ou société d'investissement;

15.5 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B détenant des Actions Ordinaires B en tant que personne désignée, à la personne pour le compte de laquelle il détient ces actions en tant que personne désignée ou toute autre personne agissant comme personne désignée pour cette personne;

15.6 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B qui est un investment trust (tel que défini dans les Listing Rules de L'Autorité de Cotation Anglaise) dont les actions sont cotées à la Bourse de Londres, à un autre tel investment trust qui est également géré par le gérant de l'Actionnaire Ordinaire B;

15.7 A un «Plan de Co-Investissement», c'est-à-dire à un plan sous lequel certains agents ou employés de PPM ou de Triton ou tout autre membre du Groupe PPM ou du Groupe Triton ont droit (en leur qualité individuelle ou à travers une structure sociale ou tout autre véhicule) d'acquérir des actions qui seraient autrement acquises par l'investisseur en cause;

15.8 Dans l'hypothèse d'un Plan de Co-Investissement qui détient des Actions Ordinaires B par l'intermédiaire d'une autre entreprise à:

15.8.1 une autre entreprise qui détient ou est supposé détenir des actions pour le Plan de Co-Investissement; ou
 15.8.2 des agents, employés ou partners ayant droit à des Actions Ordinaires B en vertu du Plan de Co-Investissement;

15.9 Au moment de ou postérieurement à la Cotation;

15.10 En acceptation d'une offre par un cessionnaire proposé en application de l'Article 17;

15.11 Lorsque l'Article 16 l'exige; ou

15.12 A un Syndiqué autorisé en application de la Convention d'Investissement.

Art. 16. Droits bring along

16.1 Si une cession d'Actions Ordinaires B selon le libre jeu de la concurrence et conformément aux Articles 14.1, 15.1 et/ou 17 a pour résultat que les membres du groupe acheteur détiennent ou augmentent leur participation à 50 % ou plus des Actions Ordinaires B émises, les membres du groupe acheteur peuvent, en donnant un préavis («Préavis d'Achat Obligatoire») à chacun des Actionnaires détenant des Actions Ordinaires (chacun un «Actionnaire Minoritaire»), exiger de chaque Actionnaire Minoritaire qu'il cède les Actions Ordinaires qu'il détient (libres de toutes les charges et avec tous les droits y attachés) à une ou plusieurs personnes déterminées dans le Préavis d'Achat Obligatoire (chacun un «Bénéficiaire de l'Offre») pour la contrepartie spécifiée à l'Article 17.5 et à la date déterminée dans le Préavis d'Achat Obligatoire (la «Date d'Avènement»), cette date se situant au moins 14 jours de la date du Préavis d'Achat Obligatoire. Afin d'éviter tout doute, cette disposition ne prendra effet que suite à une cession pour laquelle Triton et PPMV ont tous les deux donné leur accord selon les conditions prévues par cet article 15.1.

16.2 Les actions sujettes au Préavis d'Achat Obligatoire devront être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

16.2.1 Au jour de ou avant la Date d'Avènement, chaque Actionnaire Minoritaire devra remettre à la Société une convention de cession dûment exécutée (sous une forme déterminée par le Conseil de manière raisonnable), ainsi que le(s) certificat(s) représentatif(s) des actions (ou une garantie à cet égard satisfaisant le Conseil d'Administration de manière raisonnable) relativement aux Actions Ordinaires soumises au Préavis d'Achat Obligatoire et détenues par lui. A la Date d'Avènement (mais seulement dans la mesure où les Bénéficiaires de l'Offre ont remis les fonds requis à la Société), la Société payera aux Actionnaires Minoritaires le prix des Actions Minoritaires détenues par eux. La réception des fonds par la Société libérera valablement les Bénéficiaires de l'Offre. La Société détiendra tous les fonds reçus de la part des Bénéficiaires de l'Offre pour les Actionnaires Minoritaires sans obligation de payer des intérêts;

16.2.2 dans la mesure où, à la Date d'Avènement, les Bénéficiaires de l'Offre n'ont pas remis à la Société les fonds destinés à payer le prix total dû au titre des Actions Minoritaires, les Actionnaires Minoritaires auront droit à la restitution des conventions de cession et des certificats représentatifs (ou des garanties) des Actions Minoritaires concernées et les Actionnaires Minoritaires n'auront pas d'autres obligations en vertu de cet Article à l'égard de ces Actions Minoritaires; et

16.2.3 lorsqu'un Actionnaire Minoritaire omet de remettre une convention de cession dûment exécutée (sous une forme déterminée par le Conseil de manière raisonnable) ainsi que le(s) certificat(s) représentatif(s) relatifs aux Actions Minoritaires détenues par lui dans la Société à la Date de l'Avènement, le Conseil peut (et devra si PPM ou Triton le demandent) autoriser l'un quelconque des administrateurs à exécuter, compléter et effectuer au nom et en tant que mandataire des Actionnaires Minoritaires une cession des Actions Minoritaires à chaque Bénéficiaire de l'Offre en cause, dans la mesure où ce Bénéficiaire de l'Offre a, jusqu'à la Date d'Avènement, remis à la Société les fonds destinés à payer les Actions Minoritaires qui lui ont été proposées. Le Conseil autorisera ensuite l'inscription de la cession dans le registre. L'Actionnaire Minoritaire défaillant devra remettre à la Société les certificats représentatifs de ses actions (ou fournir une garantie sous une forme satisfaisante au Conseil d'Administration) pour les Actions Minoritaires antérieurement détenues par lui, suite à quoi il aura droit au paiement du prix des Actions Minoritaires antérieurement détenues par lui.

16.3 Suite à la notification du Préavis relatif aux Actions Ordinaires d'un Actionnaire Minoritaire et aussi longtemps que les obligations de cet Article 16 s'appliquent à ces actions, ces actions ne pourront pas être cédées autrement que conformément à cet article.

16.4 Si des Actions Ordinaires sont émises par la Société à un quelconque Actionnaire Minoritaire endéans 6 mois à partir de la date du Préavis d'Achat Obligatoire, les membres du groupe acheteur seront en droit de notifier un préavis supplémentaire (un «Préavis Supplémentaire d'Achat Obligatoire») à chaque porteur de ces actions (les «Actions Subséquentes») exigeant qu'ils vendent toutes leurs Actions Subséquentes à une ou plusieurs personnes identifiées dans le Préavis Supplémentaire d'Achat Obligatoire à la contrepartie prévue à l'Article 17.5. Les dispositions de l'alinéa 16.2 sont applicables mutatis mutandis aux Actions Subséquentes, à condition que:

16.4.1 les renvois par l'alinéa 16.2 de cet Article au «Préavis d'Achat Obligatoire» désignent le «Préavis Supplémentaire d'Achat Obligatoire»; et

16.4.2 les renvois par l'alinéa 16.2 de cet Article aux «Actions Ordinaires» désignent les «Actions Subséquentes».

16.5 A la Date d'Avènement Midco devra rembourser toutes les sommes dues (y compris les intérêts échus) sous l'Emprunt Obligatoire Institutionnel et les Obligations Triton conformément aux conditions y relatives sauf si, concernant l'Emprunt Obligatoire Institutionnel et les Obligations Triton respectivement, les porteurs de 75% de ces Obligations/Emprunt Obligatoire ont convenu le contraire par écrit ou des membres du groupe acquéreur acquièrent ces Obligations/Emprunt Obligatoire pour une contrepartie égale à leur valeur de rachat (y compris les intérêts courus) à la date de cette acquisition.

Art. 17. Cessions impliquant un changement de contrôle

17.1 Sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa 17.2, cet article s'applique lorsqu'une cession d'Actions Ordinaires «B» aurait pour conséquence, si elle faisait l'objet d'une inscription, qu'une personne et toute autre personne:

17.1.1 Qui, par rapport à cette personne est une personne liée ou

17.1.2 Avec laquelle elle agit selon une entente, tel que défini par le City Code on Takeovers and Mergers;

(chacune étant un «membre du groupe acquéreur») détient ou augmente sa participation à 50% ou plus des Actions Ordinaires «B» émises.

17.2 Cette disposition est inapplicable si la cession à laquelle il est fait référence à l'alinéa 17.1 est:

17.2.1 Permis par les alinéas 14.1.1 à 14.1.7 (inclus);

17.2.2 Permis par les alinéas 15.3 à 15.12 (inclus).

17.3 Aucun transfert auquel s'applique le l'alinéa 17.1 ne peut être fait ou enregistré à moins que:

17.3.1 Le cessionnaire proposé a fait une offre par écrit (l'«Offre») d'acquérir toutes les autres Actions Ordinaires (y compris toutes les Actions Ordinaires qui peuvent être allouées au cours de la période de l'offre ou après que l'Offre soit devenue inconditionnelle suite à l'exercice ou la conversion des options sur ou des droits de souscrire pour les titres convertibles en Actions Ordinaires existant à la date de cette Offre) et soit (a) les Actions Midco détenues par Tritonco 2 ou (b) l'intégralité du capital social de Tritonco 2 ou Tritonco 3 (les «Actions Triton») (ou un quelconque de ses cessionnaires permis suite aux cessions permises conformément à la Convention d'Investissement) (les «Actions Pertinentes Midco») suivant les conditions exposées dans les alinéas 17.4 et 17.5 (le cas échéant) et l'Offre est ou est devenue entièrement inconditionnelle et les cessions d'Actions Ordinaires et d'Actions Pertinentes en rapport avec lesquelles l'Offre a été acceptée et exécutée; et

17.3.2 (sauf si, concernant l'Emprunt Obligataire Institutionnel et les Obligations Triton respectivement, les porteurs de 75% du montant nominal de ces Obligations/Emprunt Obligataire ont convenu le contraire par écrit) toutes sommes nominales ainsi que les intérêts courus (après déduction d'impôts) dus en vertu de l'Emprunt Obligataire Institutionnel et les Obligations Triton ont été remboursées conformément aux conditions applicables à l'Emprunt Obligataire Institutionnel et les Obligations Triton ou sont acquis par des membres du groupe acquéreur conformément à l'Offre pour une contrepartie égale à leur valeur de rachat respective (y compris les intérêts courus) à la date de cette acquisition.

17.4 Aucune cession d'Actions Ordinaires (et/ou, le cas échéant, d'Actions Midco) conformément à cette disposition ne sera soumise à une quelconque autre limitation relative à la cession, sauf ce qui est prévu par l'Article 15 et le présent Article 17.

17.5 Les conditions de l'Offre du cessionnaire proposé sont les suivantes:

17.5.1 L'Offre doit être ouverte à acceptation pour au moins 21 jours; et

17.5.2 La contrepartie pour chacune des Actions Ordinaires «A» et chacune des Actions Ordinaires «B» sera le plus élevé des montants suivants:

(d) La contrepartie la plus élevée pour chacune des Actions Ordinaires «A» ou chacune des Actions Ordinaires «B» dont la cession proposée a eu pour conséquence l'Offre; et

(e) La contrepartie la plus élevée payée par tout membre du groupe acquéreur pour une Action Ordinaire «A» ou une Action Ordinaire «B» dans les douze mois suivant la date de l'offre; et

17.5.3 La contrepartie pour chacune des Actions Pertinentes Midco ou Actions Triton (le cas échéant) sera: EUR X où:

$$X = \frac{0.104y}{Z}$$

Et

$$y = \frac{(a \times b)}{0.896}$$

a = le nombre total d'Actions Ordinaires émises;

b = la contrepartie par Action Ordinaire (exprimée en EUR) calculée conformément à l'alinéa 17.5;

y = la valeur totale des Actions Midco; et

z = nombre total des Actions Pertinentes Midco ou des Actions Tritonco dans Tritonco 2 ou Tritonco 3, selon le cas et cette offre devra inclure un engagement par l'offreur que ni lui ni aucune personne agissant avec son consentement ou accord n'a conclu des conditions plus favorables relatives à la contrepartie ou n'a convenu des conditions plus favorables relatives à la contrepartie avec tout autre membre en rapport avec l'acquisition des Actions Ordinaires (ou des Actions Pertinentes Midco ou, le cas échéant, des Actions Tritonco).

17.6 L'Offre du cessionnaire proposé peut être soumise à la condition que l'Offre ait pour conséquence que des membres du groupe acquéreur détiennent ou augmentent leur actionnariat total à une proportion déterminée des Actions Ordinaires «A» et/ou des Actions Ordinaires «B» émises (et/ou (le cas échéant) une proportion déterminée des Actions Midco Pertinentes).

17.7 Tout litige relatif à la contrepartie appropriée pour une Action Ordinaire «A» ou une Action Ordinaire «B» (ou une Action Midco Pertinente ou, le cas échéant, une Action Tritonco) requise par l'Article 17.5 sera rapporté par la Société à la demande de tout Actionnaire Ordinaire à l'Expert, agissant en sa qualité d'expert et non comme arbitre. La décision de l'Expert sera définitive et aura force d'obligation envers les parties (sauf dans l'hypothèse d'une fraude ou d'une erreur manifeste). Les attributions de l'Expert seront de déterminer les causes du litige dans les 30 jours de leur nomination et chacune des parties devra fournir à l'Expert toutes les informations relatives à la contrepartie que l'Expert pourra raisonnablement exiger et l'Expert sera en droit (dans la mesure où il le juge utile) de baser son appréciation sur ces informations. Les coûts de l'Expert seront supportés en partie par les porteurs des actions ordinaires contestant le montant approprié de la contrepartie et en partie par le cessionnaire proposé, selon la proportion déterminée par l'Expert.

17.8 La Société devra notifier aux détenteurs des Actions Ordinaires (ou des Actions Midco Pertinentes ou, le cas échéant, des Actions Tritonco) les conditions de toute offre à laquelle ils ont été inclus en application de l'Article 17.3, aussitôt après en avoir été notifié par le cessionnaire proposé, suite à quoi tout détenteur d'Actions Ordinaires (un «Actionnaire Cédant») souhaitant céder des Actions Ordinaires (ou des Actions Midco Pertinentes ou, le cas échéant,

des Actions Tritonco) au cessionnaire proposé conformément aux conditions de l'offre devra en aviser la Société (l'«Avis de Cession») à tout moment avant que l'offre du cessionnaire proposé cesse d'être ouvert pour acceptation (la «Date de Clôture»), indiquant le nombre d'actions qu'il souhaite céder (les «Actions de la Cession»).

17.9 Un Actionnaire Cédant pourra préciser dans l'Avis de Cession que les Actions de la Cession qu'il compte céder ne pourront être cédées que si une proportion déterminée de toutes les Actions Ordinaires «A» et/ou des Actions Ordinaires «B» (ou, le cas échéant, une proportion déterminée des Actions Pertinentes Midco) sont cédées simultanément, dans quel cas aucune Action de la Cession qu'il envisage de céder ne pourra être transférée si l'Offre n'est pas acceptée relativement aux Actions Ordinaires (ou, le cas échéant, les Actions Pertinentes Midco) représentant cette proportion déterminée (selon ce qui s'applique).

17.10 L'Avis de la Cession fera de la Société le mandataire de l'Actionnaire Cédant pour la cession des Actions de la Cession, suivant les conditions de l'offre faite par le cessionnaire proposé et celles prévues par l'Avis de Cession.

17.11 Endéans les 7 jours de la Date de Clôture:

17.11.1 La Société devra notifier par écrit au cessionnaire proposé les noms et adresses des Actionnaires Cédants ayant accepté l'offre faite par le cessionnaire proposé;

17.11.2 La Société devra notifier par écrit à l'Actionnaire Cédant le nombre d'Actions de la Cession qu'il envisage de céder ainsi que l'identité du cessionnaire; et

17.11.3 Les avis de la Société devront indiquer le moment et le lieu, compris entre 7 et 14 jours suivant la Date de Clôture, auquel la cession et l'acquisition des Actions de la Cession détenues par chacun des Actionnaires Cédants devront être exécutées, à quel moment (i) l'Actionnaire Cédant remettra au cessionnaire proposé ou à la Société (agissant comme mandataire du cessionnaire proposé) les conventions de cession finalisées et exécutées (sous une forme acceptée de manière raisonnable par le Conseil) relativement aux Actions de la Cession et devra remettre à la Société son certificat d'actions (ou, selon le cas, fournir une garantie y relative sous une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil, ou, concernant les garanties relatives aux certificats d'actions pour les Actions Midco Pertinentes, le Conseil Midco) et (ii) le Cessionnaire devra payer à chacun des Actionnaires Cédants la contrepartie pour chacune des Actions de la Cession.

17.12 Si un quelconque Actionnaire Cédant ne cède pas ses Actions de la Cession en conformité avec la présente disposition, le Conseil peut autoriser tout administrateur (et le Conseil Midco, en rapport avec les Actions Midco Pertinentes peut, le cas échéant, autoriser un quelconque des administrateurs de la Société) à exécuter, compléter et remettre pour le compte de et en tant que mandataire de l'Actionnaire Cédant une convention de cession (sous une forme acceptée de manière raisonnable par le Conseil) relativement aux Actions de la Cession contre réception par la Société de la contrepartie pour chaque Action de la Cession. La Société devra détenir cette contrepartie pour l'Actionnaire Cédant sans aucune obligation de payer des intérêts. La réception par la Société de la contrepartie libérera valablement le membre concerné du groupe acquéreur. Les administrateurs (et, le cas échéant, les administrateurs Midco) devront alors autoriser l'inscription de la cession. L'Actionnaire Cédant défaillant devra remettre à la Société le certificat relatif à ses Actions (ou, le cas échéant, fournir une garantie y relative sous une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil ou, concernant les garanties relatives aux certificats d'actions pour les Actions Midco Pertinentes, le Conseil Midco) pour les Actions de la Cession devant être transférées par lui, suite à quoi l'Actionnaire Cédant Défaillant sera en droit de recevoir la contrepartie des Actions de la Cession concernées.

17.13 Afin d'éviter tout doute, «contrepartie», pour les besoins de l'Article 17.5 ci-dessus:

17.13.1 Devra être interprété, toujours sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 17.3.1, comme désignant la valeur ou le coût de la contrepartie, abstraction faite de la forme de la contrepartie; et

17.13.2 Devra exclure toute offre de souscrire ou d'acquérir toute action ou instrument de crédit dans le capital de tout membre du groupe acquéreur faite à un Actionnaire Ordinaire (ou, le cas échéant, à un porteur d'Actions Midco Pertinentes) lorsque:

(f) cette offre de souscrire ou d'acquérir constitue une alternative (entièrement ou en partie) ou est faite en plus de la contrepartie offerte en espèce ou en équivalent d'espèces; ou

(g) la contrepartie proposée à tous les Actionnaires Ordinaires (ou, le cas échéant, aux porteurs d'Actions Midco Pertinentes) en espèce ou en équivalent d'espèces est de par elle-même soumise au libre jeu de la concurrence conformément à l'alinéa 17.1

Rien de ce qui est prévu par le présent Article 17 ne pourra empêcher un Actionnaire Ordinaire particulier (ou, le cas échéant, un porteur d'Actions Midco Pertinentes ou d'Actions Triton) d'accepter des conditions moins favorables que celles qui lui sont proposées conformément à l'Offre.

Chapitre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 18. Conseil d'Administration

18.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non. Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

18.2 Les mesures suivantes s'appliquent à la nomination des Administrateurs:

18.2.1 Les Investisseurs PPM auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination, au moins quatre (4) candidats, parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires nommera deux administrateurs non-dirigeants (les «Administrateurs PPM»).

18.2.2 Les Investisseurs Triton auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination, au moins quatre (4) candidats, parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires nommera deux administrateurs non-dirigeants (les «Administrateurs Triton»).

18.2.3 Les Investisseurs PPM et les Investisseurs Triton (agissant ensemble) auront le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination, au moins 3 candidats, parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires de la Société

nommera un administrateur non-dirigeant additionnel, qu'ils proposeront au Conseil aux fins de nomination en tant que Président du Conseil (l'«Administrateur Non-Dirigeant»).

18.2.4 Les Investisseurs PPM auront le droit de proposer de temps en temps, sous réserve du consentement préalable de Triton aux nominations, ce consentement ne devant pas être retardé ni retenu de manière déraisonnable, aux fins de nomination, au moins 3 candidats parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires de la Société nommera un administrateur indépendant non-dirigeant (l'«Administrateur Indépendant PPM»).

18.2.5 Les Investisseurs Triton auront le droit de proposer de temps en temps, sous réserve du consentement préalable de Triton aux nominations, ce consentement ne devant pas être retardé ni retenu de manière déraisonnable, aux fins de nomination, au moins 3 candidats parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires de la Société nommera un administrateur indépendant non-dirigeant (l'«Administrateur Indépendant Triton»).

18.3 Les Investisseurs PPM auront le droit de nommer au maximum 2 personnes qui participeront, observeront et parleront (mais ne voteront pas) aux réunions du Conseil (les «Observateurs PPM»).

18.4 Les Investisseurs Triton auront le droit de nommer au maximum 2 personnes qui participeront, observeront et parleront (mais ne voteront pas) aux réunions du Conseil (les «Observateurs Triton»).

18.5 En plus des droits exposés dans le paragraphe 18.1 à 18.4 (inclus), les Investisseurs PPM et les Investisseurs Triton auront le droit de proposer conjointement lors d'une Assemblée générale des actionnaires la nomination d'administrateurs additionnels au Conseil, en proposant des candidats qui seront nommés en tant qu'administrateur de la Société par l'Assemblée générale des Actionnaires.

18.6 L'assemblée générale des actionnaires de la Société sera, à tout moment, libre de décider une révocation ou suspension des fonctions d'un administrateur, étant entendu que (i) le droit d'une/des parties de proposer un candidat aux fins de nomination en tant qu'administrateur comprend le droit de proposer la révocation ou la suspension d'un administrateur qui a été nommé conformément aux paragraphes 18.2 et 18.6 suite à la désignation par cette/ces parties, et que (ii) les dispositions du paragraphe 18.2 et celles du présent paragraphe 18.6 s'appliquent également au remplacement d'un Administrateur.

18.7 Les membres du Conseil seront nommés pour une période qui n'excédera pas six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil peuvent être réélus.

18.8 Une personne morale peut être membre du Conseil.

18.9 En cas de vacance dans le Conseil pour des raisons de mort, retraite ou autre, les membres restants du Conseil pourront coopter un nouvel administrateur. La nomination d'un nouvel administrateur conformément à cette clause sera ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 51 de la Loi de 1915.

18.10 Le Conseil, avec le consentement unanime des Administrateurs PPM et des Administrateurs Triton, nommera et révoquera l'Administrateur Non-Dirigeant en tant que président («Président») du Conseil.

18.11 Le Conseil pourra établir des comités spéciaux, tels que décrits dans la Convention d'Investissement.

Art. 19. Prise de décision par le Conseil d'Administration

19.1 Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par n'importe lequel de ses membres donnant convocation à tous les autres membres (et aux Observateurs) à moins que les membres du Conseil (ou Observateur) en décident autrement, par écrit 5 Jours Ouvrables au moins avant la date de la réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil (sauf en cas d'urgence, où il conviendra de donner convocation dans la mesure praticable). La convocation devra préciser l'ordre du jour de la réunion, de même que tous les documents qui seront produits lors de la réunion ou y présentés. Seul pourra faire l'objet des débats l'ordre du jour tel qu'exposé dans la convocation, à moins que les membres du Conseil (ou Observateurs) n'en décident autrement.

19.2 Si tous les Administrateurs présents ou représentés acceptent de renoncer à la convocation préalable ou y renoncent préalablement par écrit, la réunion du Conseil peut avoir lieu sans convocation préalable.

19.3 Le Conseil se réunira au moins 1 (une) fois par trimestre.

19.4 Le quorum pour une réunion du Conseil doit inclure au moins un Administrateur PPM et un Administrateur Triton, sauf renonciation écrite par un Administrateur PPM et un Administrateur Triton, selon le cas.

19.5 La personne nommée conformément à l'article 18 paragraphe 18.10 sera le Président des réunions du Conseil. S'il est absent à cette réunion, la réunion devra nommer un président parmi les présents. Le vote du Président du Conseil ne sera ni décisif ni prépondérant.

19.6 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

19.7 Un membre du Conseil peut se faire représenter lors d'une réunion par un autre administrateur en vertu d'une procuration écrite. Cette procuration ne peut être donnée que pour une seule réunion.

19.8 Sous réserve de l'Article 20.3 et d'autres dispositions spécifiques des Statuts, les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

19.9 Les résolutions écrites (ou résolutions circulaires) du Conseil d'Administration pourront être valablement adoptées par écrit si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut être contenue dans un ou plusieurs document(s) envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil dûment convoquées.

19.10 Le Conseil devra envoyer à chaque membre du Conseil (et aux Observateurs) une copie des procès-verbaux de la réunion, au plus vite faisable.

19.11 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil, par deux Administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément aux présents Statuts.

Art. 20. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

20.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

20.2 Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

20.3 Les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement des Administrateurs PPM et des Administrateurs Triton:

20.3.1 Concernant le capital social:

(a) la variation, création, augmentation, ré-organisation, consolidation, sous division, conversion, réduction, rachat, ré-désignation ou toute autre altération du capital social autorisé ou émis ou du capital d'emprunt de la Société;

(b) la conclusion de ou la création par la Société de toute convention, arrangement ou obligation exigeant la création, la répartition, l'émission, la cession ou le rachat de, ou l'octroi du droit (conditionnel ou non) par la Société à une personne d'exiger la création, répartition, émission, cession ou rachat, d'une action dans le capital de la Société (comprenant, sans limitation, une option ou un droit de préemption ou de conversion);

(c) la réduction, capitalisation, remboursement ou distribution de tout montant porté au crédit du capital social, compte de prime d'émission, réserve de rachat de capital ou toute autre réserve de la Société, ou la réduction de toute responsabilité non appelée à l'égard des actions partiellement libérées de la Société.

20.3.2 concernant les Statuts

La décision de soumettre la modification des Statuts aux réunions des actionnaires.

20.3.3 concernant les cessions d'Actions

Sans préjudice aux dispositions de la Convention d'Investissement, l'exercice de tout pouvoir discrétionnaire, pouvoir ou autorité, ou l'octroi de tout consentement à l'égard d'une cession d'Actions de la Société, y compris, sans limitation, l'accord sur une valeur équitable ou un prix de vente de ces actions.

20.3.4 concernant les distributions

la recommandation, déclaration ou production de tout dividende ou autre distribution de profits, actifs ou réserves par la Société.

20.3.5 concernant la liquidation:

La décision de soumettre une liquidation de la Société aux réunions des Actionnaires;

20.3.6 concernant les fusions

La décision de soumettre une décision concernant une scission, fusion, reconstruction sociale ou consolidation de toutes sortes de la Société à l'approbation des réunions d'actionnaires.

20.3.7 concernant une Sortie

(a) Sans préjudice quant aux dispositions de la Convention d'Investissement, une Sortie et la nomination de tout consultant social financier par la Société en relation avec une Sortie proposée.

(b) La Société concluant ou étant impliquée directement ou indirectement dans toute discussion ou négociation avec un tiers qui serait intéressé à acquérir des actions dans le capital de la Société ou une partie substantielle des affaires ou des actifs du Groupe (un «Futur Acquéreur») ou la création de toute information relative au Groupe disponible pour le Futur Acquéreur.

20.3.8 concernant les modifications au Groupe:

La dilution directe ou indirecte de la participation de la Société dans une de ses entreprises liées ou la prise d'un «hive up» ou «hive down» quelconque ou toute autre réorganisation du Groupe.

20.3.9 concernant un changement substantiel dans la nature des affaires:

Tout changement substantiel (comprenant, sans être limité à, une cessation) dans la nature des affaires de la Société ou dans sa manière de conduite de ses activités.

20.3.10 Concernant les nouvelles sociétés liées, succursales et investissements:

La constitution d'une nouvelle société liée de la Société ou l'acquisition (de quelque manière que ce soit) par la Société d'une participation dans les actions dans le capital d'un quelconque corps social, ou dans un quelconque instrument convertible en capital social d'un quelconque corps social ou l'établissement d'une succursale ou l'acquisition d'une participation quelconque dans une société, commerce, entreprise ou groupe, comprenant, sans être limité à, l'acquisition d'une action quelconque ou de titres négociables qui sont négociés sur une bourse d'investissement reconnu ou tout autre marché de titres publics.

20.3.11 Concernant les dénominations

La décision de soumettre à la réunion des Actionnaires une décision relative au changement de dénomination de la Société, comprenant, sans être limité à, l'enseigne commerciale sous laquelle la Société exerce ses activités.

20.3.12 Concernant des dépenses en immobilisations

Des dépenses en immobilisations qui dépassent soit: (i) EUR 200.000 (TVA comprise ou l'équivalent d'outre-mer) pour un chef de dépenses en immobilisations qui n'est inclus dans aucun Budget Annuel qui est approuvé conformément au Pacte d'Actionnaires pour l'année financière en cours ou l'année financière précédente; ou (ii) EUR 450.000 (TVA comprise ou l'équivalent d'outre-mer) pour un chef de dépenses qui est compris dans un Budget Annuel qui est approuvé conformément au Pacte d'Actionnaires, pour l'année financière en cours ou l'année financière précédente, considérant la conclusion par la Société d'un bail à loyer, l'une licence ou d'obligations similaires comme des dépenses en immobilisations d'un montant équivalent à celui de la location et autres paiements à effectuer par la Société résultants de cette obligation.

20.3.13 Concernant des cessions et acquisitions importantes

(a) La cession par quelques moyens que ce soit (comprenant, sans être limité à, le bail à loyer ou la licence mais excluant tous les instruments ImmunoCap placés auprès des clients) par la Société de tout bien ou du tout ou d'une partie importante de son entreprise, dans chaque cas à un prix ou une valeur de EUR 250.000 ou plus (prise ensemble avec

toutes cessions liées), ou lorsque cette cession aurait pour conséquence de porter la valeur totale de toutes les cessions faites par la Société au cours de l'année financière au-dessus de EUR 250.000.

(b) L'acquisition par quelques moyens que ce soit (comprenant, sans être limité à, le bail à loyer ou la licence) par la Société de tout bien pour un prix ou une valeur de EUR 250.000 ou plus (prise ensemble avec toutes acquisitions liées), ou lorsqu'une telle acquisition aurait pour conséquence de porter la valeur totale de toutes les acquisitions faites par la Société au cours de l'année financière au-dessus de EUR 250.000.

20.3.14 Concernant les conventions passées en dehors du cours ordinaire et normal des affaires

La conclusion par la Société de tout contrat, engagement ou arrangement en dehors du cours ordinaire et normal des affaires ou autrement qu'entre sociétés liées, ou de tout contrat ou arrangement qui est, ou susceptible d'être, substantiel dans le contexte de la Société considérée comme un tout ou un paiement effectué par la Société autre qu'entre sociétés liées, ou lequel est inhabituel ou substantiellement onéreux.

20.3.15 Concernant les joint ventures

La conclusion par la Société d'une association (partnership) ou d'une convention de joint venture avec toute personne.

20.3.16 Concernant des contrats substantiels

Tout changement matériel dans les termes ou l'abandon de tout contrat substantiel de la Société (un contrat substantiel au sens du présent paragraphe désigne un contrat dont les revenus représentent au moins 5% des profits de la Société per annum dans la période de 12 mois précédente).

20.3.17 Concernant des contrats entre parties

La conclusion de, résiliation ou variation de tout contrat ou arrangement entre la Société et un Gérant (ou une personne liée à un Gérant) ou dans lequel le Gérant est autrement intéressé comprenant, sans être limité à, la variation de la rémunération ou d'autres avantages en vertu de ce contrat ou de cet arrangement, la renonciation à toute rupture de ce contrat ou arrangement, la production de tout paiement bonus ou la fourniture d'un quelconque bénéfice par la Société au ou à l'ordre du Gérant ou à une personne connexe de ce Gérant, autre que la fourniture d'un paiement ou d'un bénéfice en concordance avec le contrat de service de ce Manager ou tel qu'approuvé par un Comité de Rémunération, en ce qui concerne des sujets tombant sous sa compétence.

20.3.18 Concernant les modifications aux contrats

(a) La conclusion par la Société de, ou toute requête en, amendement, modification à, renonciation à tout droit ou action sous, la Convention d'Acquisition, la Convention de Crédit, les Obligations d'Emprunt Institutionnelles et les Obligations Triton ou tout document conclu suite à ces conventions.

(b) L'introduction d'une action quelconque par la Société contre le Vendeur ou ses entreprises liées pour violation d'une disposition quelconque de la Convention d'Acquisition ou de toute autre convention entre la Société et le Vendeur ou ses entreprises liées, ou l'exécution de droits en vertu des ces conventions ou la décharge ou transaction d'une responsabilité quelconque due à la Société conformément à ses termes, ou l'introduction d'une action quelconque par la Société en vertu de la Convention de Crédit ou les Obligations d'Emprunt Institutionnelles et les Obligations Triton ou qui n'est pas consistant avec les termes de l'un d'entre eux.

20.3.19 Concernant les conventions de vente et de lease back

La conclusion par la Société d'une convention ou d'un arrangement de vente et de lease back de tout bien.

20.3.20 Concernant les dettes d'affacturage

L'affacturage de dettes comptables ou la conclusion d'escompte de facture ou de conventions similaires.

20.3.21 Concernant les ventes à tempérament (etc)

La conclusion par la Société de toute vente à tempérament, crédit ou vente conditionnelle, convention de location ou de leasing, dont le coût total en capital, ou additionné aux autres engagements auxquels la Société est déjà partie, sera à tout moment en excès du montant prévu à ce sujet dans le Budget Annuel.

20.3.22 Concernant les conventions restrictives

La conclusion par la Société de toute convention limitant sa liberté de faire du commerce.

20.3.23 Concernant les Administrateurs ou les agents de la Société

(a) La décision de proposer la nomination ou la révocation d'un Administrateur à l'assemblée générale.

(b) La nomination ou la révocation de tout agent ou secrétaire (company secretary) de la Société, ou toute modification dans la rémunération ou d'autres avantages ou des termes de la prestation de service de cet Administrateur ou tout autre agent.

20.3.24 Concernant les comités

La délégation par les Administrateurs de la Société d'un de leurs pouvoirs quelconque à un comité ou l'établissement ou la modification de cette affiliation, ou des conditions (terms of reference), de ces comités.

20.3.25 Concernant les employés seniors

La nomination ou la résiliation d'une relation de travail avec tout employé de, ou la nomination ou la cessation de l'emploi de toute autre personne (chacune une «Personne Clé») (i) dont les services sont ou sont destinés à être prestés à la Société et dont le contrat ne peut être résilié par un préavis de trois mois ou moins ou (ii) dont le salaire de base ou la rémunération de ces services est égal à ou supérieur à EUR 150.000 par année ou (iii) qui est un Gérant pour les besoins du Pacte d'Actionnaires, ou toute modification dans la rémunération ou d'autres avantages ou des conditions d'emploi ou d'embauche de cette personne.

20.3.26 Concernant les consultants externes

La nomination, l'emploi ou la formation de tout consultant ou conseiller professionnel (autres que des consultants ou conseillers professionnels en marketing, publicité ou service de relations publiques) dont les services sont ou sont destinés à être prestés à un membre quelconque du Groupe lorsque la rémunération ou les honoraires payables à ce

consultant ou conseiller professionnel sont, ou sont estimé à être (au moment où un accord est recherché) supérieur à EUR 175.000 au cours d'une année financière quelconque du Groupe.

20.3.27 Concernant les avantages des employés

L'établissement de toute pension, retraite, décès, invalidité ou d'un plan d'assurance vie, ou d'un plan d'actions employés ou d'un trust employé ou d'un plan de détention d'actions, d'une option d'actions ou d'un plan d'option d'actions «shadow», ou tout autre plan de répartition des bénéfices ou avantages ou tout autre plan incitant au profit des administrateurs, employés, ou anciens administrateurs ou anciens employés (ou de personnes dépendantes de ceux-ci) de la Société, la modification des conditions ou des règles de tout plan existant ou nouveau, la nomination et la révocation de tout trustee ou gérant d'un tel plan ou la distribution d'options ou d'autres droits en vertu ces plans excepté ceux qui ont été approuvé par le Comité de Rémunération, dans les limites de son champ d'application.

20.3.28 Concernant les réviseurs (auditors) et d'autres conseillers

La décision de soumettre la nomination ou la révocation des réviseurs ainsi que de tout autre conseiller professionnel de la Société, autre que la ré-nomination des conseillers déjà existants, à l'assemblée générale des actionnaires.

20.3.29 Concernant la date de référence comptable, les principes comptables

La modification de la date de référence comptable de la Société, ou la modification des principes comptables de la Société, sauf dans la mesure requise par la loi ou aux fins de se conformer aux nouveaux standards comptables.

20.3.30 Concernant le Budget Annuel

L'approbation, et toute modification du, Budget Annuel pour l'année financière concernée ou la prise de mesures substantiellement incompatibles avec le Budget Annuel.

20.3.31 Concernant l'emprunt

La conclusion par la Société de tout contrat ou convention de crédit aux fins d'obtenir, un emprunt, avance, crédit ou financement quelconque ou tout autre endettement ou responsabilité sous la forme d'un emprunt, autres que ceux en vertu des Conventions de Crédit, des Emprunts Obligataires Institutionnels et des Emprunts Obligataires Triton sauf le crédit obtenu dans le cadre du cours normal et ordinaire des affaires ou tel que prévu dans le Budget Annuel.

20.3.32 Concernant les charges et garanties

L'établissement d'une charge quelconque sur tout capital non appelé, ou sur tout bien autre quelconque, de la Société ou l'octroi d'une garantie, indemnité ou sûreté quelconque, ou la conclusion par la Société de toute convention ayant un effet similaire ou la prise en charge d'une responsabilité quelconque, quelle soit actuel ou éventuel, par rapport à toute obligation due par une personne quelconque autre qu'une entreprise détenue à 100% par la Société (sauf en vertu des Conventions de Crédit ou autres que des privilèges ou des opérations de clauses de rétention, surgissant dans tous les cas dans le cours ordinaire et normal des affaires).

20.3.33 Concernant des demandes de financement

La demande, ou la soumission à un plan d'affaires ou la demande d'autres informations, auprès d'un établissement financier ou tout autre tiers aux fins d'obtenir un financement.

20.3.34 Concernant des prêts

Le prêt d'argent ou l'octroi d'un crédit par la Société sauf:

(a) aux employés/consultants de la Société dont le montant n'excède pas EUR 10.000 par employé lorsqu'un tel prêt aurait pour conséquence de porter le montant total pour tous ces prêts et crédits échus à un moment quelconque supérieur à EUR 25.000;

(b) le crédit octroyé dans le cours normal et ordinaire du commerce des affaires de la Société; ou

(c) à une entreprise liée détenue à 100%.

20.3.35 Concernant les polices

La formulation de la stratégie de gestion des risques de la Société, la police de santé, de sécurité et d'environnement.

20.3.36 Concernant les assurances

Toute modification substantielle des polices d'assurance de la Société.

20.3.37 Concernant les immatriculations réglementaires, permissions et approbations

Toute modification matérielle des immatriculations réglementaires, permissions et approbations concernant les affaires de la Société dans la mesure où cette modification aurait un impact substantiel sur les affaires de la Société.

20.3.38 Concernant des donations

L'octroi d'une contribution ou d'une donation politique quelconque, ou d'une contribution ou donation charitable quelconque, qui aurait pour conséquence de porter le montant total au-dessus de EUR 25.000 au cours d'une année financière.

20.3.39 Concernant des litiges

L'introduction et la conduite ou le règlement de tout conflit ou arbitrage ou procédure de médiation par la Société (sauf ceux concernant la collection de dettes dans le cours ordinaire et normal des affaires de la Société ou applications pour une injonction intérimaire ou toute autre mesure urgente où il n'est pas raisonnablement faisable d'obtenir le consentement requis) lorsque le montant réclamé est supérieur à EUR 100.000.

20.3.40 Concernant des proclamations

Des proclamations faites par ou pour le compte de la Société (selon le cas) en relations avec les actions décrites aux articles 20.3.6, 20.3.7, 20.3.9 à 20.3.12 (inclus), 20.3.14, 20.3.16, 20.3.20 à 20.3.22 (inclus), 20.3.32 et 20.3.40 ci-dessus ou en relation avec la proposition de prendre une telle action.

20.3.41 Concernant des conventions

La conclusion par la Société de toute convention ou engagement liant d'entreprendre l'une des actions telles que décrites ci-dessus.

Art. 21. Délégation de pouvoirs

21.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la Société vis à vis des tiers, à un ou plusieurs Administrateurs, gérants ou autres agents qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires, dans les conditions et avec les pouvoirs que le Conseil déterminera.

21.2 La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

21.3 Le Conseil d'Administration peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non.

Art. 22. Représentation de la Société

22.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux Administrateurs ou par les délégués du Conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

22.2 Les Administrateurs ne peuvent cependant engager la société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du Conseil.

Art. 23. Intérêt opposé

23.1 Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise au Conseil, cet Administrateur est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

23.2 L'Administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 24. Statutory auditor

24.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale.

24.2 La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut cependant excéder six ans, renouvelable.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 25. Pouvoirs de l'Assemblée générale

25.1 L'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

25.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi et sous réserve des cas de consentement spécial énoncés à l'Article 25.3, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

25.3 Sous réserve de l'Article 34, les décisions suivantes ne peuvent être prises qu'avec le consentement de Triton et PPM:

- Toute modification des Statuts;
- Toute décision approuvant un paiement du dividende ou une distribution des bénéfices;
- Toute décision de liquider ou de dissoudre la Société;
- Toute fusion, scission de la Société; et
- Tout changement de dénomination de la Société.

Art. 26. Assemblée générale annuelle

26.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège de la Société le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

26.2 Toute assemblée générale des actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, pourra se tenir à l'endroit et à l'heure spécifiés par le Conseil dans sa convocation.

26.3 Le Conseil pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Cette dernière devra être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 27. Endroit et convocation

27.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut être tenue à l'étranger uniquement si, selon l'avis discrétionnaire et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Des résolutions de l'Assemblée Générale tenue ailleurs peuvent être valablement adoptées seulement si l'entièreté du capital émis est représentée.

27.2 Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 28. Président, secrétaire et procès-verbal

28.1 Les assemblées générales sont présidées par la personne désignée à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires elle-même. Le Président devra alors désigner un Secrétaire pour cette assemblée, lequel ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

28.2 Le Président du Conseil peut demander à un notaire de dresser un enregistrement officiel de l'assemblée générale des actionnaires aux frais de la Société.

28.3 A moins qu'un enregistrement officiel ait été dressé par un notaire, le procès-verbal devra être dressé à l'assemblée générale des actionnaires par le Secrétaire. Le procès-verbal devra être approuvé et signé par le Président et le Secrétaire de l'assemblée générale des actionnaires correspondante en témoignage de celle-ci, ou devra être adopté par

la prochaine assemblée générale des actionnaires et en témoignage devra être signé par le Président et le Secrétaire de cette assemblée générale des actionnaires.

28.4 Le Conseil tient un registre écrit de toutes les résolutions. De tels registres sont tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société. Copies ou extraits de tels registres seront fournis aux Actionnaires gratuitement ou au prix coûtant.

Art. 29. Procédure de vote dans différentes catégories d'actions

Conformément à l'article 68 de la loi de 1915, lorsqu'il existe plusieurs catégories d'Actions et que la délibération de l'assemblée générale des Actionnaires est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence requises par l'article 67-1 de la Loi de 1915 et de majorité requises par ces Statuts pour chaque catégorie.

Chapitre V. - Année sociale, Distribution des bénéfices

Art. 30. Année sociale

30.1 L'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour de juin de chaque année.

30.2 Les comptes annuels seront signés par tous les membres du Conseil et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour adoption. Si la signature d'un ou plusieurs des membres du Conseil manque, ce fait et la raison d'une telle absence devront être spécifiés.

30.3 Le Conseil dresse les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il soumet ces documents avec le rapport des opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Annuelle au(x) commissaire(s) aux comptes.

Art. 31. Consultation des comptes annuels

31.1 Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, les comptes annuels, le rapport annuel et toute autre information requise par l'article 73 de la Loi de 1915 telle que modifiée, devront être à disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société.

31.2 Des copies gratuites des documents visés dans le présent Article 31 devront être rendues disponibles par la Société pour les Actionnaires.

Art. 32. Réserve légale

Cinq pour cent (5%) du résultat net de la Société devront être alloués à une réserve légale. Une telle allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Art. 33. Distribution de bénéfices

33.1 Dans la mesure où la Société a des bénéfices tels que définis à l'article 72-1 de la loi de 1915 et sous réserve de l'Article 20.3.4, l'Assemblée générale des actionnaires peut décider de distribuer des dividendes aux Actionnaires.

33.2 Les paiements de dividendes se feront dans l'ordre suivant:

33.2.1 D'abord aux Actionnaires Ordinaires B au pro rata de leur participation jusqu'à ce qu'ils ont obtenu un montant équivalent à la proportion du Dividende Minimum MidCo qui est payé à la Société;

33.2.2 Ensuite les fonds restants seront distribués aux Actionnaires Ordinaires B et aux Actionnaires Ordinaires A au pro rata de leur participation.

33.3 Pour les besoins de cet Article 33 le «Dividende Minimum MidCo» désigne un dividende cumulatif au comptant d'une somme au comptant (excluant tout crédit d'impôt associé) équivalent à 40% des bénéfices nets du Group pour l'année financière concernée, cette somme étant payable par la Midco conformément aux termes de la Convention d'Investissement.

33.4 Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par l'article 72-2 de la Loi de 1915.

33.5 Les dividendes (y compris les dividendes intérimaires) seront payables au siège de la Société à partir de la date de déclaration des dividendes, à moins que la résolution concernée prévoie une date ou un lieu différents.

Chapitre VI. - Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 34. Modification des statuts

34.1 Lorsque des résolutions visant à la modification des présents Statuts seront présentées à l'assemblée générale des actionnaires, ces résolutions devront figurer dans les convocations à l'assemblée générale correspondante et à l'ordre du jour pour cette assemblée générale des actionnaires.

34.2 Une résolution aux fins de modifier ces Statuts telle que prévue par cet Article 34 doit être adoptée par une majorité représentant au moins deux tiers, y compris le vote positif de PPM et Triton, de tous les votes valablement émis de l'assemblée lors de laquelle au moins la moitié du capital émis est représenté.

34.3 Si la moitié au moins du capital social n'est pas représenté lors de l'assemblée en question, la modification sera décidée lors de la deuxième assemblée laquelle sera tenue pas moins de quinze jours ni plus de quatre semaines après la première assemblée. Lors de cette deuxième assemblée une majorité d'au moins deux tiers des votes, y compris le vote positif de Triton et PPM, sera de nouveau exigée pour l'adoption de cette résolution, nonobstant du nombre des Actions représentées lors de l'assemblée en question.

Art. 35.- Dissolution, Liquidation

35.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant avec le consentement des Actionnaires B.

35.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

35.3 Suite au remboursement des apports de chaque Actionnaire (comprenant toutes les primes d'émission payées), le solde net de liquidation sera réparti entre les Actionnaires dans l'ordre suivant:

35.3.1 D'abord aux Actionnaires Ordinaires B au pro rata de leur participation jusqu'à ce qu'ils ont obtenu un montant équivalent à la proportion du Dividende Minimum MidCo qui est payé à la Société;

35.3.2 Ensuite les fonds restants seront distribués aux Actionnaires Ordinaires B et aux Actionnaires Ordinaires A au pro rata de leur participation.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 36. Loi applicable

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915.

Art. 37. Définitions

«Actionnaires» signifie les Actionnaires Ordinaires A et les Actionnaires Ordinaires B ensemble;

«Actionnaires Ordinaires A» signifie les porteurs de temps en temps d'Actions Ordinaires A;

«Actionnaires Ordinaires B» signifie les porteurs de temps en temps d'Actions Ordinaires B;

«Actions» signifie les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B;

«Actions Midco» signifie les actions ordinaires dans le capital de Midco;

«Actions Ordinaires» signifie les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B;

«Actions Tritonco» signifie les actions dans le capital de Tritonco 3 de temps en temps et, entre le Premier Avènement et le Second Avènement, les actions dans le capital de Tritonco 1;

«Administrateur Investisseur» signifie tout Administrateur PPM et Administrateur Triton et «Administrateurs Investisseur» signifie un ou plusieurs entre eux;

«Administrateurs Non-Dirigeant» signifie le Président, l'Administrateur Indépendant PPM et l'Administrateur Indépendant Triton;

«Autorité de Cotation Anglaise» signifie la Financial Services Authority agissant en sa qualité d'autorité compétente pour les besoins du FSMA;

«Bourse de Londres» signifie le London Stock Exchange plc;

«Budget Annuel» a la signification donnée par la Convention d'Investissement;

«Charge» désigne une hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droits de tiers ou intérêt, autre charge ou toute sûreté quelconque, ou une sorte de convention ou d'arrangement produisant un effet similaire;

«Comité de Rémunération» a la signification qui lui est donnée dans la Convention d'Investissement;

«Conseil» signifie le conseil d'administration de la Société de temps en temps;

«Conseil Midco» signifie le Conseil d'administration de Midco de temps en temps;

«Contrats de Crédit» signifie le Senior Credit Agreement et le Mezzanine Credit Agreement;

«Convention d'Investissement» signifie une convention d'investissement qui pourrait être conclue de temps à autre par la Société et les Actionnaires;

«Convention de Cessibilité des Gérants Suédois» signifie la convention qui pourrait être conclue de temps à autre par la Société et les Gérants demeurant en Suède;

«Convention(s) de Souscription» signifie la/les convention(s) relative(s) à la souscription d'actions dans la Société qui pourra être conclue de temps à autre entre la Société et les Administrateurs Non-Dirigeants;

«Cotation» a la signification donnée par la Convention d'Investissement;

«Date de Cessation» signifie:

(a) lorsque l'emploi cesse en vertu d'un préavis donné par l'employeur à l'employé, la date à laquelle ce préavis expire;

(b) lorsqu'un contrat d'emploi est résilié à l'initiative de l'employeur et un paiement est effectué à la place du préavis, la date à laquelle le paiement est réalisé en entier;

(c) lorsqu'un employé ou un administrateur décède, la date de son décès ou la date de la confirmation de son décès (si la date du décès n'est pas connue);

(d) lorsqu'un administrateur concerné est un administrateur mais pas un employé, la date à laquelle il n'est plus administrateur; ou

(e) dans tous les cas, la date à laquelle le contrat d'emploi ou le contrat de provision de service a cessé;

«Dividende Minimum Midco» a la signification qui lui est donnée par l'Article 33.3;

«Emprunts Obligataires Institutionnels» signifie les emprunts obligataires en vertu de l'Instrument d'Emprunt Obligatoire Institutionnel;

«Expert» a la signification qui lui est donnée par la Convention d'Investissement;

«Family Trust» signifie un trust (émanant soit d'un arrangement (settlement), déclaration ou trust, disposition testamentaire ou de l'absence d'un testament) en vertu duquel les seuls bénéficiaires (et les personnes ayant seules capacité d'être des bénéficiaires) sont le Gérant ayant établi le trust et/ou l'un de ses Membres de Famille;

«Fonds» a la signification donnée par la Convention d'Investissement;

«FSMA» signifie le Financial Services and Markets Act 2000;

«Gérant» signifie les Gérants Originaires et toute personne qui devient Gérant;

«Groupe» signifie la Société, les entreprises accessoires de la Société, Midco et les entreprises accessoires de Midco de temps en temps et un «membre du Groupe» et «Société de Groupe» seront interprétés conformément;

«Groupe PPM» signifie PPM, les Investisseurs PPM et chaque entreprise de groupe excluant leurs sociétés investies;

«Groupe Triton» signifie Triton, les Investisseurs Triton, Tritonco 1, Tritonco 2 et Tritonco 3 et chaque entreprise de groupe de Triton;

«ICTA» signifie le Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales;

«Instrument d’Emprunt Obligataire Institutionnel» signifie tout instrument qui sera exécuté de temps en temps par Midco;

«Investisseurs» signifie PPMV Second Nominees Limited, PPMV PSPS Nominees Limited, PPMV BoS Nominees Limited, PPMV Holborn Nominees Limited, The Triton Fund (No 1) L.P., The Triton Fund (No 2) L.P., The Triton Fund (No 3) L.P., The Triton Fund (No 4) L.P., The Triton Fund (No 5) L.P., The Triton Fund (No 6) L.P., The Triton Fund (No 7) L.P., The Triton Fund (No 8) L.P., The Triton Fund (No 9) L.P., The Triton Fund (No 10) L.P., The Triton Fund (No 10A) L.P., The Triton Fund (Executives) L.P., BGLD Co-Invest Limited Partnership, Brederode S.A.

«Investisseurs PPM» signifie PPMV Second Nominees Limited, PPMV PSPS Nominees Limited, PPMV BoS Nominees Limited, PPMV Holborn Nominees Limited et toute personne à laquelle cette personne cède des Actions Ordinaires B conformément aux paragraphes 14.3 à 14.11 (inclus) de l’Article 14 (mais non pas conformément aux paragraphes 14.1, 14.2 ou 14.12);

«Investisseurs Triton» signifie Tritonco 2 et toute personne à laquelle cette personne cède des Actions Ordinaires B en vertu des paragraphes 15.3 à 15.11 (inclus) de l’Article 15 (mais non pas en vertu des paragraphes 15.1, 15.2 à 15.12);

«Jour Ouvrable» signifie un jour autre qu’un samedi, dimanche, ou un jour férié légal au Luxembourg;

«Loi» signifie le Companies Act 1985 of England and Wales;

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«Membre de Famille» signifie tout conjoint, descendant linéaire par sang ou adoption ou beau-enfant;

«Membre de la Gérance» signifie de temps en temps tous directeurs, employés ou consultants de membres du Groupe, autres que les Administrateurs Investisseurs et le Président;

«Mezzanine Credit Agreement» signifie un mezzanine credit agreement qui pourra être exécuté de temps en temps entre autres, par Midco;

«Midco» signifie SWEDEN DIA (SWEDEN) AB, une société constituée sous les lois de la Suède, immatriculé sous le n° 556613-7682, ayant son siège social à c/o PHARMACIA DIAGNOSTICS AB, PO Box 6460, 751 37 Uppsala, Suède;

«Obligations d’Investisseur» signifie les Emprunts Obligataires Institutionnels et les Emprunts Obligataires Triton;

«Obligations Triton» signifie les obligations émises de temps en temps par Triton;

«Observateur(s)» signifie l’Observateur PPM et les Observateurs Triton.

«personne connexe» a la signification donnée par l’article 839 du ICTA (les parties à ce contrat ne sont pas réputées être des personnes connexes en raison du seul fait qu’ils soient parties à ce contrat);

«PPM» signifie PPM VENTURES LIMITED;

«Premier Avènement» signifie le 23 avril 2004;

«Prix d’Émission» signifie le total du montant libéré (ou crédité comme étant libéré) ainsi que tout montant crédité sur un compte de prime d’émission relatif à l’Action Ordinaire concernée, ou si acquise suite à une cession, le montant payé pour cette Action Ordinaire lors de cette cession;

«Senior Credit Agreement» signifie un senior credit agreement qui pourra être conclu de temps en temps parmi, entre autres, Midco;

«Sortie» signifie soit:

(f) une Vente;

(g) une Cotation; ou

(h) une Vente d’Actifs, sujette à distribution aux porteurs d’Actions Ordinaires dans la Société des recettes au Groupe de cette Vente d’Actifs;

«Syndiqué Autorisé» a la signification qui lui est donnée dans la Convention d’Investissement;

«Triton» signifie TRITON MANAGERS LIMITED;

«Tritonco 1» signifie DIA TRITONCO 1 (SWEDEN) AB, une société constituée sous les lois de la Suède, immatriculée sous le n° 556613-7690, ayant son siège social à c/o Pharmacia Diagnostics AB, PO Box 6460, 751 37 Uppsala, Suède;

«Tritonco 2» signifie DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 100.622;

«Tritonco 3» signifie DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 100.617;

«Valeur de Marché» en relation avec les Actions à évaluer signifie le prix par action qui représente la valeur de marché des Actions concernées en se basant sur une vente entre un vendeur et un acheteur disposés, et en déterminant cette valeur de marché, l’expert devra:

(a) tenir compte des droits et des restrictions liées à ces actions par rapport au revenu et au capital (mais non pas les restrictions relatives aux cessions);

(b) ne pas tenir compte du fait que ces Actions représentent soit une participation minoritaire, soit une participation majoritaire; et

(c) si la Société doit à ce moment être considérée comme une Société en activité soutenue, assumer qu’elle le restera;

«Véhicule d’Actions de Gérance» a la signification donnée dans la Convention d’Investissement;

«Vente» a la signification qui lui est donnée dans la Convention d’Investissement;

«Vente d’Actifs» signifie la vente par la Société et/ou du Groupe de tout, ou de substantiellement tout, son commerce, biens et entreprises.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s’élèvent approximativement à onze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, vol. 145S, fol. 39, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

J. Elvinger.

(091653.3/211/2508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.621.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

J. Elvinger.

(091654.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2004.

TOP COLLECTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.332.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

S. Delonnoy.

(060634.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

CC SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 23, am Gronn.

R. C. Luxembourg B 95.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

S. Delonnoy.

(060639.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.
